

# LE CAMJTACOIS

*bulletin municipal*

*A lire ...*

*Les actualités du Conseil*

*Le budget*

*Les projets*



*La vie à l'école*

*L'agriculture*



*Les associations*

*Nos talents*



*Décembre 2017*



Chères Camjacoises, Chers Camjacois,

C'est avec ce nouveau bulletin municipal que nous avons l'occasion de vous présenter les actions portées par notre Conseil Municipal. Toutes ses évolutions résultent de l'implication et du soutien des collectivités telles que l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et aussi de vous tous à travers notamment vos projets associatifs aussi bien en qualité d'acteurs et ou de participants

Je vous remercie de cette relation de confiance, car ensemble nous pouvons construire l'avenir de notre territoire rural de Camjac.

Camjac bénéficie d'une qualité de vie et de services de proximité dont nous bénéficions de par notre emplacement aux portes de Naucelle et c'est cela que nous devons continuer à préserver, optimiser.

Soutenir un nouveau développement de la commune grâce à une opération innovante, tel est notre objectif : Bâtir une complémentarité entre les différents projets en cours et à venir, c'est la démarche retenue par le jeune Conseil Municipal.

Il faut conforter le nombre d'habitants. Pour cela, un nouveau lotissement de 8 lots va bientôt voir le jour au cœur de la Croix Rouge. J'ai le plaisir de vous rappeler que le dernier recensement fait état d'un solde positif pour notre commune : élément clé encourageant et prometteur.

Ainsi pour valoriser le bien vivre à Camjac, les villages de la Croix Rouge et de Frons vont bénéficier d'une première tranche de l'opération « cœur de village » pour redonner à ses habitants des espaces publics et de rencontres privilégiés. Les projets en cours tels que l'agrandissement de l'école, la rénovation du terrain de tennis en version « Multisports », la définition des opérations « cœur de Village » vont y contribuer largement.

La situation financière saine de la commune est le fruit de trois années excédentaires successives. Elle va nous permettre de poursuivre notre ambition résolument tournée vers un avenir mobilisant toute notre attention autour de l'échangeur de la 2X2 RN 88.

Tels ont été les projets phares de l'exercice 2017, mais la vie communale est une fourmilière d'actions quotidiennes dont certaines sont plus longuement détaillées dans votre magazine.

Nous contribuons activement à la création du « Pays Ségali Communauté » à travers les nombreuses commissions où vos conseillers municipaux participent. Camjac est systématiquement représenté. La vice-présidence partagée du domaine social et culturel du PSC occupe une bonne partie de mon agenda.

Dans le contexte actuel, nous comprenons l'exigence posée par les pouvoirs publics en terme de bonne gestion. Elle est nécessaire.

# EDITORIAL

Mais ce n'est pas par le centralisme bureaucratique que l'on répondra notamment à la détresse du monde rural. Nous savons pouvoir compter sur le soutien de notre nouveau député et du président du PSC.

Par le maintien des services de proximité dans notre commune, efforçons nous, tous ensemble dans ce nouveau périmètre intercommunal riche d'atouts et de bon sens, de concilier les attentes de chacun et l'unité se fera dans un monde en marche.

Au seuil de cette nouvelle année, le conseil municipal, les agents techniques se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux les plus chaleureux pour l'année 2018 ainsi qu'une pleine réussite dans vos projets personnels, familiaux et professionnels.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Gabriel ESPIE**  
**Maire de CAMJAC**

# HOMMAGE

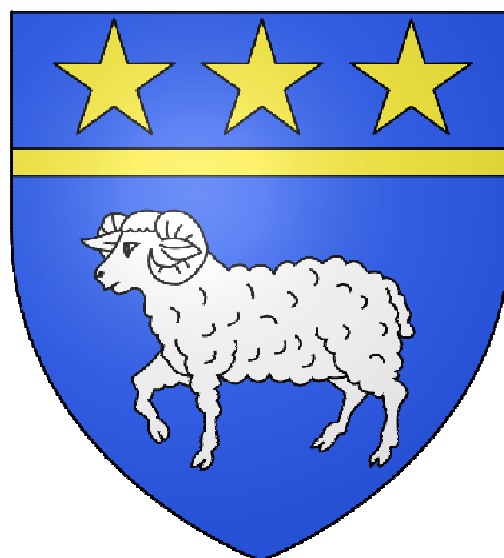


## **De Béranger du BOSC à Nicole-Bérangère TAPIE DE CELEYRAN : Huit siècles d'histoire s'achèvent au BOSC**

*Avec le décès de Nicole-Bérangère TAPIE DE CELEYRAN, survenue le 12 août 2016, c'est une longue histoire qui s'achève au château du BOSC. De père en fils, d'oncle à neveu, de beau-père en gendre, cette demeure qui conserve les souvenirs de l'enfance du peintre Henri de TOULOUSE-LAUTREC (1864-1901) n'avait jamais été vendue ; elle avait été toujours possédée et occupée par les six « maisons » qui s'étaient succédées depuis le XII<sup>ème</sup> siècle : la famille du BOSC, ou « première race » ; les MALEVILLE ; les IMBERTS ; seuls au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle ; Les TOULOUSE-LAUTREC en 1834 puis les TAPIE DE CELEYRAN après 1872.*

*Cette continuité remarquable – plus de huit siècles – est révolue : Nicole TAPIE DE CELEYRAN, célibataire et sans descendance, n'avait ni frère, ni sœur. La chaîne est rompue.*

*Tout débuta au XII<sup>ème</sup> siècle avec la construction d'une forteresse par Béranger du BOSC qui est considéré comme le premier seigneur du BOSC et le premier maillon de la « première race ». Gerbert du BOSC, son héritier, intervient en 1180 dans un accord passé entre le comte de TOULOUSE et l'abbé d'AURILLAC. On retrouve à cette époque la famille du BOSC parmi les seigneurs qui participèrent à la dotation de l'abbaye de BONNECOMBE, fondée en 1163 au mas de VAREILLES. Ses donations s'échelonnèrent entre 1193 et 1211. Sa présence est toujours attestée à CAMJAC au XIV<sup>ème</sup> siècle : Mondo del BOSC est mentionné parmi les hommes d'armes regroupés à RODEZ en 1386. Cette maison s'éteignit à la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle avec Aude-Bérençère (Agde-Bérençère) du BOSC qui épousa Jean de MALEVILLE, rendant hommage (1392) au comte de RODEZ pour la forteresse du BOSC et ses dépendances. Cette alliance permit au MALEVILLE d'occuper le BOSC jusqu'en 1513, se qualifiant encore de seigneurs de MIRAMONT qui était l'une des douze baronnies du ROUERGUE, sur la paroisse voisine de CENTRES. Le dernier d'entre eux, Jean de MALEVILLE n'eut que deux filles : Hélène et Marguerite. La première épousa Jean 1<sup>er</sup> de FARAMOND en 1513 ; la deuxième, Jean d'IMBERT en 1513. Ces deux familles se partagèrent la seigneurie du BOSC jusqu'au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle. Les premiers aménagements du BOSC remontent à cette époque comme en atteste la présence du blason des IMBERT – d'azur fascé d'or d'une pièce à trois étoiles d'or en chef et un bélier passant d'argent en pointe – sur la belle cheminée renaissance de la grande salle du deuxième étage avec la date de 1521. Quelques fenêtres à meneaux en témoignent également.*



*Trois générations de FARAMOND résidèrent au BOSC entre le XVI<sup>ème</sup> et le XVII<sup>ème</sup> siècle, abandonnant leurs châteaux de CAPLONGUE et de SALMIECH. Leurs membres furent enterrés dans l'église de CAMJAC. Les tombeaux des seigneurs du BOSC, qui étaient ornés de statues représentant des chevaliers armés et couchés sous l'ogive d'un enfeu, disparurent au moment de la démolition de l'église devenue trop vétuste que l'on reconstruisit en 1846. On attribua dès lors aux seigneurs du BOSC l'une des deux chapelles du nouvel édifice, la chapelle de droite ou du saint-sacrement, dont la famille TAPIE DE CELEYRAN occupa le banc jusqu'à une période récente. On regroupa alors les cendres des défunts pour les rassembler dans le nouveau cimetière de la paroisse, sous une colonne de granit dans l'enclos qui est réservé aux sépultures des familles ou branches du BOSC*

# HOMMAGE

Jean IMBERT était déjà une personnalité de VILLEFRANCHE lorsqu'il convola avec Marguerite de MALEVILLE en 1513. Deuxième consul et député à PARIS en 1487, pour s'opposer au transfert du siège de la sénéchaussée à RODEZ, il occupait les fonctions de premier consul de la bastide royale en 1506 au moment où une épidémie de peste se déclara ; il rassembla le conseil de ville au château de MALEVILLE. On le retrouve à nouveau consul de VILLEFRANCHE à deux reprises en 1522 et en 1529. François d'IMBERT, son fils, perpétua la tradition en 1552 mais comme deuxième consul. Son petit-fils, Pierre, épousa le 27 août 1618 l'héritière d'une très ancienne famille d'Auvergne. Il instaura une tradition qui ne cessa qu'après sept générations au moment de la Révolution : effectuer une carrière militaire au service de la royauté et de la FRANCE. Le dernier représentant masculin de la famille, Amédée d'IMBERT, épousa en 1812 Jeanne – Charlotte – Zoé de SOLAGES ; elle appartenait à cette grande famille des marquis de CARMAUX qui avait entrepris, dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'exploitation des gisements de charbon du Carmausin. Père de trois filles (Gabrielle, Louise et Blanche), il mourut à l'âge de 59 ans. Gabrielle (1813 – 1902) convola avec Raymond de TOULOUSE – LAUTREC (1812 – 1871) et Louise (1815 – 1905) avec Léonce TAPIE DE CELEYRAN (1804 – 1848) descendant d'une vieille famille du LANGUEDOC.



Après son mariage, Gabrielle demeura au château du BOSC où vint s'installer Raymond de TOULOUSE – LAUTREC. Elle procéda à des travaux pour y séjourner régulièrement dès le printemps : abaissement des toitures autrefois plus hautes que les deux tours rondes coiffées à la « Polonoise » ; percement de grandes fenêtres sur toutes les façades pour éclairer dignement les pièces ; assèchement des douves et suppression du pont-levis, construction d'une chapelle extérieure en 1880.

Quatre enfants naquirent dans le ménage Gabrielle et Raymond de TOULOUSE – LAUTREC : Alphonse, Charles, Odon et Alix. Appelé à succéder à son père, au BOSC, Alphonse (1838 – 1913) éprouva une passion pour sa cousine germaine, Adèle TAPIE DE CELEYRAN (1841 – 1930), que son entourage qualifia souvent de brève mais d'intense. Ils se marièrent en 1863, eurent deux enfants : Henri (1864 – 1901), le peintre ; Richard, né en 1867 et décédé le 27 août 1868 à l'âge d'un an moins un jour... Deux mariages entre cousins germains se conclurent puisque Alix de TOULOUSE – LAUTREC (1846 – 1918), sœur d'Alphonse, convola avec Amédée TAPIE DE CELEYRAN (1844 – 1925), frère d'Adèle. Si le premier couple n'eut que deux enfants, le deuxième se distingua par une nombreuse postérité avec quatorze enfants dont Raoul TAPIE DE CELEYRAN (1868 – 1937), devenu l'aîné des cousins germains de LAUTREC et époux d'Elisabeth DAUDE DE LA VALETTE, qui devait perpétuer ensuite la lignée au BOSC. Fils aîné du fils aîné, le comte Henri aurait dû succéder à son père et s'installer au BOSC. Le destin en décida autrement. Il y eut, entre autres, le 19 décembre 1871, la mort tragique de son grand-père, le Prince Noir qui devait le marquer profondément.

L'année suivante, Alphonse et Adèle de TOULOUSE – LAUTREC – Ses parents – quittèrent LE BOSC pour la capitale où ils comptaient s'installer « définitivement ». Alphonse transmit son droit d'aînesse à sa sœur Alix TAPIE DE CELEYRAN et le château du BOSC passa alors dans la famille TAPIE DE CELEYRAN. Le ménage Raoul et Elisabeth TAPIE DE CELEYRAN eut deux garçons et deux filles : Jacques (1894 – 1956), Mary (1895 – 1981), Marc (1896 – 1984) et Alix (1898 – 1982). Jacques, Mary et Alix décédèrent sans descendance. Quant à Marc TAPIE DE CELEYRAN, il épousa Andrée d'USTON DE VILLEREGLAN dont la souche familiale est à LA COURTETE (AUDE), d'où Nicole-Bérengère née en 1925



# HOMMAGE

*Au BOSC, le cercle familial se réduisit dans les années 1980 à la suite du décès de la Comtesse ATTEMS en 1981 puis d'Alix TAPIE DE CELEYRAN en 1982 et de leur frère, Marc, en 1984. Après la mort de son père Nicole-Bérangère devait assurer seule la charge du BOSC en conservant le même enthousiasme, la même vénération pour LAUTREC et le même respect pour l'héritage ancestral. Elle cultivait elle-même ses fleurs, des lys de préférence, dans le jardin attenant à la chapelle, et elle multipliait les bouquets dans les salons.*

*On la rencontrait souvent autour du château, chaussée de bottes en caoutchouc et affairée à désherber au point qu'elle avait des mains calleuses de paysanne d'autrefois. Elle recevait avec le même empressement les visiteurs anonymes, les journalistes japonais ou allemands, une équipe de télévision Belge.*

*La flamme ne l'avait jamais quittée : elle avait la passion de transmettre les souvenirs familiaux sur TOULOUSE – LAUTREC, la geste des Comtes de TOULOUSE, l'atmosphère d'une époque révolue. Elle demeura également fidèle aux convictions légitimistes des IMBERTS, des TAPIE DE CELEYRAN et des TOULOUSE – LAUTREC, en fondant au BOSC en 1987 le cercle des Trois Lys qui rassemblèrent les royalistes des trois départements de L'AVEYRON, du TARN-ET-GARONNE, du TARN.*



*Les deux tours coiffées « à la Polonaise » servirent quelques années de point de ralliement aux royalistes des trois départements. Le Duc d'ANJOU – prétendant des BOURBON au trône de France – accepta même de s'y déplacer et de les rencontrer. Quand le cercle rentra en sommeil, Nicole TAPIE DE CELEYRAN continua à afficher ses opinions légitimistes en drapant de noir la chapelle de l'oratoire – incluse dans le circuit des visites – à chaque 14 juillet. Au moment où la République célébrait la chute de la monarchie et de la Bastille, elle portait le deuil de la royauté. Ce n'était pas seulement la gardienne des souvenirs d'enfance de TOULOUSE – LAUTREC et l'âme du BOSC que nous avons enterrée le 17 août 2016 dans l'enclos familial du cimetière de CAMJAC mais aussi une femme un tantinet frondeuse détestant les conventions, qui avait épousé son époque et le progrès. Nicole-Bérangère TAPIE DE CELEYRAN qui avait participé à de nombreux entretiens télévisés, est apparue une dernière fois sur le petit écran quelques jours avant son décès et à nouveau le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016 dans l'émission produite par Patrick POIVRE D'ARVOR – une maison, un artiste – qui est diffusée par France 5. Pendant 25 minutes, en compagnie de Charles de RODAT, elle nous engagea à la suivre dans l'univers de TOULOUSE – LAUTREC et l'intimité du BOSC. Le tournage de l'émission s'était déroulé au BOSC au début de 2016. Une flamme s'est éteinte, une voix s'est tue, une page s'est tournée.*

Texte de M. Daniel CROZES

# HOMMAGE



## **HOMMAGE A NICOLE TAPIE DES CELEYRAN DU BOSC (Demeure historique du peintre Henri De Toulouse-Lautrec)**

Chère M<sup>lle</sup> Nicole

*Tel était le nom chargé d'un grand respect et d'affection donné à vous Nicole TAPIE DE CELEYRAN par les habitants de votre commune de CAMJAC.*

*Le N de Nicole signifie Noblesse pour la qualité de votre accueil. Votre immense talent vous permettait de rendre à chaque visite du château cet hommage appuyé vibrant et passionné envers le peintre Henri de Toulouse Lautrec, membre de votre famille ayant passé beaucoup de temps au Bosc notamment adolescent. A travers ces témoignages, vous avez à votre manière fortement contribué pendant plus de cinquante ans, avec les mots justes à*

*l'expression de cette culture française dans le monde. Dotée d'une robustesse exceptionnelle, toute naturelle, vous avez vécu humblement dans cette demeure historique travaillant rigoureusement et inlassablement avec peu de moyens, afin de maintenir son authenticité, son âme véritable, sa beauté majestueuse, en plein ségala sur votre très chère commune.*

*Le I de Nicole signifie Intelligence du cœur caractérisée par votre don de vous-même au service de la mémoire de ce grand artiste mondialement reconnu que vous avez honoré jusqu'à votre dernier souffle. Votre extrême gentillesse, votre politesse exquise et joie de vivre ont rayonné auprès de tous ceux qui ont eu la chance de vous côtoyer Et ils sont très nombreux. Animée d'un esprit de service, vous avez donné du temps avec générosité à nos petits écoliers CAMJACOIS, notamment avec vos cours de catéchisme et encore très récemment vous les avez merveilleusement accueillis. Vous avez également mis gracieusement à disposition des habitants et amis le parc du château pour les photos, les pique-niques, des salles pour réceptions et la gratuité des visites toujours pour les ressortissants de la commune. Une belle leçon de vie !*

*Le C de Nicole qui traduit le courage, le partage du cœur à travers les joies et les peines de vos proches familiaux et aussi de toutes les familles sans exception de CAMJAC. Dotée d'une mémoire Hors pair, vous connaissiez tous les prénoms de nos enfants qui certains d'entre eux ont eu la chance de devenir des guides au château à vos côtés. Vous étiez fière de partager les repas avec eux. Ils sont à leur tour très fiers d'avoir contribué à votre œuvre.*

*Le O de Nicole comme Œuvre et aussi comme Ouverture au public pour permettre l'accès à la découverte de l'artiste, de son rapport à ce lieu, le BOSC d'inspiration artistique.*

*Le L de Nicole comme Lautrec ; Vous avez contribué sans relâche, avec des propos respectueux et passionnés à créer des liens avec vos partenaires œuvrant pour cette même cause : la mémoire d'un des plus grands peintres de fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.*

*Enfin le E de Nicole comme Elégance d'une grande dame douce mais déterminée faisant partie de la grande famille du peintre, ce dernier devant rester le véritable et unique symbole du Bosc. Pour cet Amour de la commune de CAMJAC nous vous disons un grand merci et Adieu Nicole. Vous resterez une référence sublime pour votre ; notre commune.*

# HOMMAGE

*Puisse cette demeure historique conserver son âme authentique et par la même ,réaliser et porter le vœu le plus cher qui vous animait : Que le château du Bosc reste ce qu'il est mais aussi un plateau culturel en devenir toujours ouvert au public dans la continuité Vous croyez en sa pleine réussite sur les terres du Ségala .*

*Fidèles à votre mémoire et aux enseignements transmis, Nous ne vous oublierons jamais. Bien affectueusement à vous à toute votre famille, et vos amis aujourd'hui réunis pour vous.*

*Merci de tout cœur pour tout cela Mme Nicole TAPIE DE CELEYRAN avec notre reconnaissance émue.*

*De la part des habitants de la commune de CAMJAC.*

*Texte de M. Gabriel ESPIE  
Maire de CAMJAC*





# Sommaire

## EDITORIAL

## HOMMAGE A NICOLE TAPIE DE CELEYRAN

LE CONSEIL MUNICIPAL, comme si vous y étiez .....	1
LE BUDGET .....	13
LA VIE SCOLAIRE .....	22
NOS LOGEMENTS .....	28
LES CHANTIERS – LES PROJETS.....	29
AGRICULTURE.....	36
LA VIE ASSOCIATIVE .....	38
NOS TALENTS ... ..	50
LA COMMUNAUTE DES COMMUNES .....	51
INFORMATIONS.....	57

# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## Projet Eolien

Il a été demandé, notamment à la Commune de CAMJAC, de donner un avis, pouvant être pris dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la fermeture de l'enquête, sur le projet éolien actuellement en cours sur le territoire de la Commune de NAUCELLE.

Il s'agit d'un projet entrant dans le cadre du développement des nouvelles énergies (développement durable).

La Commune de NAUCELLE a confié à un bureau d'études, la société SAMEOLE SUD OUEST, domiciliée à TOULOUSE, la présentation du projet. Cette société a aujourd'hui 8 parcs éoliens en exploitation et 8 parcs en cours d'instruction.

Pourquoi l'énergie éolienne ? Où en est-on aujourd'hui en France ? Le Grenelle de l'Environnement a pour objectif d'atteindre une production de 19.000 mégawatts en 2020, soit 10% de la production électrique par l'éolien. Cela a permis la création de 11.000 emplois en 2014 pour une cible de 60.000 emplois en 2020.

Le projet sur le territoire de NAUCELLE a été lancé en 2011. Un premier projet prévoyait l'implantation de 6 éoliennes de 110 mètres de haut, et après plusieurs autres propositions, le projet retenu aujourd'hui porte sur 4 éoliennes de 150 mètres de haut. Le site d'implantation retenu se situe aux lieux-dits « La Souque », « Le Bosc ». L'installation de ces éoliennes doit être réalisée en moins d'un an (la phase de construction devant commencer en 2017), et l'exploitation et la maintenance dureront une vingtaine d'années.

Après les aspects techniques, il est abordé les éventuelles nuisances pouvant découler de la mise en œuvre de ce projet :

- les nuisances sonores (inférieures à 35 décibels à plus de 500 mètres),
- le côté paysager,
- les clignotements rouges la nuit,
- le démantèlement des éoliennes qui ont une durée de vie limitée comme dit ci-dessus.

Le montant total des travaux devrait atteindre 10 millions d'euros.

Les retombées économiques seraient les suivantes : 90.000,00 euros par an qui se répartirait comme suit :

- 4.000,00 € pour la Région,
- 29.500,00 € pour le Département,
- 15.000,00 € pour la Commune de NAUCELLE,
- Et 45.000,00 € pour la Communauté de Communes.

Il sera possible, à titre individuel, de participer au financement du projet avec une rémunération à hauteur de 2 à 5% par an.

Un vote à bulletin secret est réalisé.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant : 8 avis défavorables et 6 avis favorables.

# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## Modification des tarifs et des surfaces des cimetières

Le cimetière de FRONS compte à ce jour 131 concessions perpétuelles ainsi que 6 fosses communes, sa surface disponible est encore importante pour les années à venir.

Sur CAMJAC, le potentiel de concessions restantes est de 10, dans un futur proche le manque de place se fera donc ressentir.

De façon à optimiser la gestion des espaces et du cimetière la municipalité a décidé de proposer en plus des concessions perpétuelles, des concessions temporaires avec des durées de 50 et 30 ans renouvelables, de ce fait de nouvelles surfaces et tarifs vont être proposés.

La commune ayant pris la décision d'agrandir le cimetière de CAMJAC, afin de contribuer au financement du projet, la municipalité apporte certaines modifications.

De nouvelles surfaces et durées sont proposées ainsi que la modification concernant le tarif des concessions perpétuelles.

### - Nouvelles surfaces :

- o Partie funéraire : Cavurne = 1.5 m<sup>2</sup>
- o Caveau = 6 m<sup>2</sup> ou 3 m<sup>2</sup>

### - Tarifs des concessions :

- o Perpétuelle : 145 € / 6m<sup>2</sup> ou 72,5 € /3m<sup>2</sup>
- o Cinquantenaire : 115 € / 6m<sup>2</sup> ou 57,5 € /3m<sup>2</sup>
- o Trentenaire : 70 € / 6m<sup>2</sup> ou 35 € /3m<sup>2</sup>

L'ensemble de conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

La mise en application se fera à partir du mois de janvier 2016.

# Le Conseil Municipal,

*comme si vous y étiez*

## **Délibération pour l'aliénation de biens appartenant aux domaines publics et privée de la commune**

Des demandes d'aliénations de biens communaux ou délaissés de voiries ont été formulées, à savoir :

- Dossier DRIFFORT (Brucastel) : demande de déplacement d'un chemin rural ;
- Dossier MOUYSET (Puechagut) : demande d'aliénation d'un chemin communal situé au milieu de ses parcelles suite à diverses acquisitions ;
- Dossier COUDERC (La Vialette) : demande d'aliénation d'un terrain communal situé devant sa porte d'entrée ;
- Dossier JOSEPH – ESPIE – CAMMAS (Resselves) demande d'aliénation de délaissés de voirie au milieu de leurs parcelles
- Lotissement La Peyre Blanche (Frons) : proposition de vente par la Mairie d'un terrain communal dans le lotissement aux propriétaires voisins, Monsieur BOUSQUET et Monsieur ZAAF ;

Pour mener à bien toutes ces opérations :

- Des frais de notaire, de publicité et de géomètre sont à prévoir,
- Une enquête publique doit être menée (hormis pour les zones où il y a des délaissés de voirie comme par exemple pour les cas de M. COUDERC et les Consorts JOSEPH – ESPIE – CAMMAS).

Ces dossiers ne coûteront rien à la municipalité. L'ensemble des frais inhérents à ces aliénations seront pris en charge par les demandeurs. L'entretien sera à la charge des acquéreurs.

Le prix de vente des terrains est fixé à 1 € / m<sup>2</sup>.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord à l'unanimité sur le prix de vente et des modalités hormis pour le cas du lotissement de la Peyre Blanche où ce dernier ne pourra être traité qu'après la date du 10<sup>ème</sup> anniversaire du lotissement.

# Le Conseil Municipal,

*comme si vous y étiez*

## Délibération sur « les Fusillés pour l'exemple »

La délibération a pour but de soutenir le projet de demande de réhabilitation des militaires « Fusillés pour l'exemple » dans la catégorie des « Morts pour la France », ces militaires défunts étant actuellement classés dans la catégorie des « Non morts pour la France »

Un soldat fusillé pour l'exemple désigne, dans le langage courant un militaire exécuté après décision d'une juridiction militaire intervenant, non seulement dans un cadre légal pour un délit précis, mais aussi dans un souci d'exemplarité visant à maintenir les troupes en parfait état d'obéissance.

Ce militaire sera classé dans la catégorie des « non mort pour la France » alors que celui qui sera mort au combat sera classé dans la catégorie des « morts pour la France ».

27 motifs regroupés en 5 catégories (Cf. livret militaire) entraînaient la peine de mort par Fusillade, à savoir :

- Refus d'obéissance,
- mutilation volontaire,
- désertion,
- abandon de poste,
- délit de lâcheté ou mutinerie.

Quelques chiffres significatifs :

### *a- Nombre de fusillés pour l'exemple en France répartis par type de condamnation*

- Exécutés sans jugement : 82 militaires
- Désobéissance militaire : 481 militaires
- Espionnage : 126 militaires
- Droit commun (vols, viols, meurtres) : 136 militaires
- ⇒ **Soit un TOTAL de : 825 militaires**

(\*) Le projet de réhabilitation concerne uniquement les 563 militaires exécutés sans jugement ou pour le motif de désobéissance militaire. Pour des raisons évidentes, les militaires ayant été condamnés pour Espionnage et droit commun ne font pas partie de ce projet de réhabilitation.

### *b- Répartition par année des fusillés pour désobéissance militaire avec ou sans jugement*

1914	1915	1916	1917	1918	1919-1921	TOTAL
125	237	110	74	12	5	563

# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## c- Fusillés pour l'exemple dans les autres armées

- FRANCE : 563 militaires → 40 réhabilités
- ALLEMAGNE : 48 militaires → Aucun réhabilités à ce jour
- BELGIQUE : 11 militaires → Aucun réhabilités à ce jour
- CANADA : 25 militaires → Tous réhabilités en 2006
- ETATS-UNIS : 11 militaires (motif : Viol ou meurtre)
- GRANDE-BRETAGNE : 306 militaires → Tous réhabilités en 2006
- ITALIE : 740 militaires → Aucun réhabilités à ce jour
- NOUVELLE-ZELANDE : 5 militaires → Tous réhabilités en 2000

Monsieur le Maire demande avis au conseil municipal concernant le projet de réhabilitation des 563 militaires fusillés pour l'exemple et propose de prendre cette délibération pour montrer notre sensibilité.

L'ensemble du conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

## **Château du Bosc :**

Deux panneaux représentant le portrait du peintre Toulouse-Lautrec avec en fond le château du Bosc vont être implantés de chaque côté de la deux fois deux voies à hauteur du périmètre géographique de Naucelle.

## **Indemnités du Maire :**

Monsieur le maire avait décidé de ne pas toucher en totalité ses indemnités d'élu, l'autre partie allant à la Commune.

Or, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, la loi votée le 15 Mars 2015, impose aux maires des communes de moins de 1000 habitants de percevoir leurs indemnités au taux plafond.

En appliquant cette loi, le budget 2016 de la Commune se voit amputé de 5 000€ / an par rapport à 2015.

Monsieur le maire ne désirant pas léser la Commune, a proposé de faire un don équivalent de 5 000€ à la Commune de CAMJAC.

L'indemnité du Maire sera donc limitée à 750,03€ brut / mois durant toute la durée de son mandat.

# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## Commune Nouvelle

Ce projet de Commune Nouvelle a été initié par le bureau de la Communauté des Communes du Naucellois sur proposition de Madame Anne BLANC, Présidente. Il consiste à réfléchir sur les possibilités de création d'une Commune Nouvelle ayant un périmètre géographique équivalent à l'actuelle CCN. Cette Commune Nouvelle regrouperait les Communes de Cabanès, Camjac, Castelmary, Centrès, Crespin, Meljac, Naucelle, Quins, Saint-Just-Sur-Viaur, et Tauriac-de-Naucelle, soit 5 259 habitants (source INSEE 2013).

Les élus communautaires ont demandé au cabinet d'expertise KPMG de mener une étude afin d'aboutir à une analyse des plus réfléchie sur le projet ce qui a abouti à un rapport d'expertise retraçant les grands thèmes de réflexion à savoir: le fonctionnement d'une Commune Nouvelle, les règles de gouvernance, les ressources financières...

Plusieurs interrogations ont été exprimées par les élus de CAMJAC : Quel est le bon périmètre ? Pourquoi se regrouper ? Quelles décisions pour les communes déléguées ? Quelle logique de projet ? Comment associer les habitants mais aussi le personnel ? Quelles opportunités réelles de mutualisation des services ?

Un long débat a permis à chacun de s'exprimer et il en est ressorti majoritairement que le statut de Commune Nouvelle amélioré par la loi du 16 mars 2015 constitue un nouveau dispositif de fusion de communes qui vise à réduire l'émiettement communal, tout en maintenant à titre provisoire une représentation politique pour les anciennes municipalités.

Il n'y a pas de caractère d'obligation contrairement au nouveau Schéma de Coopération Intercommunal.

Dans un tel contexte, les élus estiment majoritairement qu'il faut prendre le temps d'asseoir de vrais projets de territoires sur de bons périmètres en associant la population et les agents communaux.

Une Commune Nouvelle aussi importante élaborée dans la précipitation, sans projet défini préalablement, est-ce raisonnable ?

La difficulté pour les élus est aussi de ne pouvoir se positionner clairement compte-tenu notamment de l'intégration prochaine dans une nouvelle Intercommunalité pour laquelle les dix communes constituant la CCN ont exprimé un accord unanime, voire enthousiaste. Quelles compétences seront ou ne seront pas reprises dans la future Intercommunalité à laquelle nous croyons tous ?

La Commune Nouvelle offre, outre un statut plus souple, des dispositions financières attrayantes.

Quel est le bon périmètre ? Les élus estiment qu'il est important de prendre le temps de dialoguer entre communes voisines pour envisager le bon périmètre. Faut-il créer une ou plusieurs Communes Nouvelles au sein de la CCN sachant que les attraits financiers sont préservés ? Certaines interrogations majeures sur la notion de services de proximité pourraient trouver réponse dans l'hypothèse de création de 2 à 3 Communes Nouvelles.

Le Conseil Municipal de Camjac n'a pas d'opposition de principe à la création de Communes Nouvelles, mais à leur avis, dans un tel contexte de « précipitation », cela doit venir de la population par référendum ou par consultation. Des réunions publiques paraissent indispensables pour bien expliquer aux habitants les avantages certains mais aussi les contraintes indirectes générés par la création d'une Commune Nouvelle.

Sur les treize élus présents, dix expriment un avis plutôt défavorable et trois s'abstiennent compte-tenu du manque de clarification des compétences à transférer à la nouvelle Communauté de Communes prochainement en place.

# Le Conseil Municipal,

*comme si vous y étiez*

## **Déploiement haut et très haut débit en Aveyron :**

Le réseau actuel ne suffit plus à faire face à la démultiplication du web en constante évolution, d'où la nécessité de créer un nouveau réseau plus performant et aux capacités non limitées. Afin de mener à bien ce projet, un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) a été créé à partir du SIEDA et il est composé de membres du Conseil Départemental et de l'ensemble des Communautés de Communes.

### **Quels sont les objectifs ?**

- Construire un réseau à partir des bourgs centres des communautés de communes
- Proposer un niveau de services de 8 mégabits/seconde minimum pour tous les aveyronnais.

### **Le financement :**

- Dépenses :
  - o dépenses d'exploitation : 85 M €
  - o investissement : 140 M €
  - o Total dépenses : 225 M €
- Recettes :
  - o recettes d'exploitation : 120 M €
  - o apport Etat : 44 M €
  - o apport Région : 20 M €
  - o apport Département : 20 M €
  - o Reste à la charge des Communautés de Communes 5 €/habitant/an (2016 à 2026)

### **Le planning :**

- 2015 : mise en place du Syndicat Mixte Ouvert / définition des priorités / lancement des marchés travaux / exploitation
- 2016 à 2021 : construction du réseau

Concrètement sur la Communauté de Communes du Naucellois, des travaux de montée en débit par fibre optique vont être réalisés au cours de l'année 2016. Les communes de Cabanès, Camjac (secteur de Frons) et Meljac sont concernées en priorité.

Pour les hameaux isolés de dix habitations ou moins, la montée en débit ne s'effectuera pas de la même manière. Elle nécessitera la pose d'une antenne de réception. Enfin, pour les habitations seules et isolées, l'utilisateur devra faire la demande au SIEDA et recevra une aide de 400 euros pour l'achat d'un kit de réception satellite.

En 2017, début des travaux pour le très haut débit, jusqu'à 100 mb/s. Le principe consiste à amener la fibre optique à chaque utilisateur. Les communes de Naucelle, Cabanès, Camjac, Saint-Just-Sur-Viaur et Tauriac-de-Naucelle sont concernées.



# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## **Collecte des plastiques agricoles.**

Monsieur Benoît TEULIER, responsable du service OM (Ordures Ménagères) à la CCN, rappelle qu'en tant que professionnels, les agriculteurs ont à leur charge l'élimination des déchets et donc de leur plastique. Le brûlage à l'air libre est INTERDIT.

Seuls les sachets plastiques de 250 L ADVILOR (fournis par le distributeur) doivent être utilisés pour le conditionnement des films, ficelles, filets.

Sur certains lieux de collecte, comme à Taurines en 2015, la collecte des ficelles et filets conditionnés en big-bag a été déclarée non conforme. Cela a engendré un coût supplémentaire pour notre collectivité de 1 000€.

## **Compteurs « LINKY »**

ERDF a engagé depuis fin 2015 le déploiement progressif d'une nouvelle génération de compteurs, appelés compteurs « LINKY », permettant de suivre la consommation d'électricité en temps quasi-réel, et de réaliser des opérations de gestion à distance.

Ces compteurs, comme les précédents, appartiendront au SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron), cette propriété s'apparentant toutefois à une « nue-propriété », puisqu'en pratique c'est le concessionnaire (ERDF) qui exploite les équipements.

L'Etat a décidé que l'installation des compteurs « LINKY » relève de la responsabilité exclusive d'ERDF. La date estimée de déploiement du compteur « LINKY » sur notre commune est à partir de Juillet 2019. Ce délai permettra de recueillir éventuellement des précisions complémentaires.

Pour information :

- l'incidence des ondes électromagnétiques associées au fonctionnement des compteurs « LINKY » semble, selon les informations et études disponibles, extrêmement marginale par rapport à celles des multiples équipements électriques présents dans notre environnement (téléphones mobiles, four à micro-ondes, téléviseurs, éclairages...).

- la mise en œuvre du comptage de l'électricité étant explicitement une mission d'ERDF, un consommateur s'opposant à la mise en œuvre de cette mission dans les conditions imposées par la loi, s'expose, à minima, à la facturation des frais supplémentaires induits par son refus, voire à l'interruption de la fourniture d'énergie électrique si ce refus ne permet plus de mesurer, et donc de facturer, l'énergie consommée.

# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## **DELIBERATION EXPLOITATION PORCHERIE DE M. JEAN-LOUIS SUDRES**

Un avis de la commune est à émettre en vue du projet d'optimisation du fonctionnement de l'exploitation de Monsieur Jean-Louis SUDRES.

Le projet consiste à ramener sur l'activité principale (CAMJAC) une activité qui est actuellement délocalisée (FABREGUES), sans pour autant qu'il y ait une augmentation de la production.

Une enquête publique est actuellement en cours.

Ce qui semble inquiéter la population limitrophe à cette exploitation, c'est que les mauvaises odeurs semblent plus fréquentes qu'auparavant.

M. Romain SUDRES expose et dresse un historique de ce qui a été mis en œuvre depuis la création de cette exploitation.

- Installation de l'exploitation en 1981,
- En 1984 l'exploitation comptait 42 truies puis augmentation progressive de l'exploitation,
- 2006 : 1<sup>ère</sup> enquête publique,
- L'exploitation fait vivre 4 personnes et est répartie sur 2 sites : CAMJAC et FABREGUES
- Moyens mis en œuvre pour lutter contre les mauvaises odeurs :
  - Epanchage enfoui le plus vite possible et réalisé en début de semaine afin d'éviter toute mauvaise odeurs le week-end.
  - Réalisation d'une conduite forcée
  - Lavage de l'air : les poussières amènent les odeurs et sont donc très perceptibles en période humide et tombée de la rosée (matin et soir)

→ La délibération est prise :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Non votant : 2 personnes (M. SUDRE ne pouvant voter et de ce fait a quitté la salle du conseil durant le vote)

Un avis favorable est donné par le conseil municipal. Des efforts conséquents ont été faits pour réduire la nuisance des odeurs par le biais de la mise en place de techniques de lavage d'air et la vigilance sur la fréquence des vidanges des fosses. Ces efforts doivent perdurer en prenant en considération les nuisances olfactives notamment produites par l'ancien bâtiment.

# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## Astreintes Résidence les Platanes



A tour de rôle, elles sont assurées par les élus communaux et d'autres personnes volontaires.

Le planning d'astreinte pour la résidence les Platanes de FRONS a donc été mis en place pour l'année 2018.

Les horaires sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 18h30 à 08h30
- les samedis, dimanche et jour fériés de 17h30 à 08h30

Ces astreintes ont une durée de 15 jours, et le changement de responsable d'astreinte s'effectue le lundi à 18h30

N° Semaine	Date	Nom et Prénom du responsable d'astreinte
01 et 02	Du 01 janvier 2018 au 15 janvier 2018	Aurélien RIPEPI
03 et 04	Du 15 janvier 2018 au 29 janvier 2018	Romain SUDRES
05 et 06	Du 29 janvier 2018 au 12 février 2018	Yannick BAUGUIL
07 et 08	Du 12 février 2018 au 26 février 2018	Bernard BESSET
09 et 10	Du 26 février 2018 au 12 mars 2018	Didier BEL
11 et 12	Du 12 mars 2018 au 26 mars 2018	Magali BOCCARD
13 et 14	Du 26 mars 2018 au 09 avril 2018	Jean LACOMBE
15 et 16	Du 09 avril 2018 au 23 avril 2018	Christian SUDRES
17 et 18	Du 23 avril 2018 au 07 mai 2018	Nicolas MARRE
19 et 20	Du 07 mai 2018 au 21 mai 2018	Benoît MOLINIE
21 et 22	Du 21 mai 2018 au 04 juin 2018	Jean-Louis GREZES-BESSET
23 et 24	Du 04 juin 2018 au 18 juin 2018	Gabriel ESPIE
25 et 26	Du 18 juin 2018 au 02 juillet 2018	Sophie REY
27 et 28	Du 02 juillet 2018 au 16 juillet 2018	Aurélien RIPEPI
29 et 30	Du 16 juillet 2018 au 30 juillet 2018	Romain SUDRES
31 et 32	Du 30 juillet 2018 au 13 août 2018	Yannick BAUGUIL
33 et 34	Du 13 août 2018 au 27 août 2018	Jérôme FRAYSSE
35 et 36	Du 27 août 2018 au 10 septembre 2018	Bernard BESSET
37 et 38	Du 10 septembre 2018 au 24 septembre 2018	Didier BEL
39 et 40	Du 24 septembre 2018 au 08 octobre 2018	Jean-Louis GREZES-BESSET
41 et 42	Du 08 octobre 2018 au 22 octobre 2018	Jean LACOMBE
43 et 44	Du 22 octobre 2018 au 05 novembre 2018	Christian SUDRES
45 et 46	Du 05 novembre 2018 au 19 novembre 2018	Nicolas MARRE
47 et 48	Du 19 novembre 2018 au 03 décembre 2018	Benoît MOLINIE
49 et 50	Du 03 décembre 2018 au 17 décembre 2018	Gabriel ESPIE
51 et 52	Du 17 décembre 2018 au 31 décembre 2018	Magali BOCCARD
01 et 02	Du 31 décembre 2018 au 14 janvier 2019	Sophie REY
03 et 04	Du 14 janvier 2019 au 28 janvier 2019	Aurélien RIPEPI

# Le Conseil Municipal, comme si vous y étiez

## Dissolution du S.I.V.U. CAMJAC – QUINS

L'arrêté préfectoral oblige à la suppression du SIVU avec effet au 31/12/2016.

Dès lors des mesures ont dû être prises concernant le devenir du personnel, du matériel, du bâti et foncier appartenant au SIVU.

Plusieurs réunions ont eu lieu et les conclusions ont été les suivantes :

- *Mesure pour le personnel :*

Le Conseil d'Administration du SIVU a décidé que chaque employé communal rejoigne sa Commune. Vincent GAFFARD aura comme employeur la Mairie de QUINS et Joël GARRIC la Mairie de CAMJAC.

En conséquence, un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe va être créé dans chacune des communes avec comme spécificité :

- Une durée Hebdomadaire de 39 h
- Activités principales :
  - entretien et tontes des espaces verts
  - entretien des bâtiments communaux
- Activités secondaires : aide des ATSEM pour la mise en place de la cantine

Une fiche de poste a été créée par le SIVU recensant toutes les spécificités de la fonction.

- *Mesure pour le matériel, bâti et Foncier :*

Un inventaire avec valorisation du matériel a été réalisé par les membres. Cet inventaire a permis d'une part d'établir un partage entre les deux communes, et d'autre part, la mise en vente de certains matériels qui n'avaient plus d'utilité.

Ainsi, le Tracteur Renault et sa pelle retro ont pu être vendus pour la somme de 15 000 €.

Le partage du petit matériel a été également réalisé (Cf. doc page suivante).

- *Mesure pour le solde de la trésorerie :*

Disponibilité solde trésorerie : 54.779,64 euros.

Répartition : - Quins : 15.524,20 €

- Camjac : 39.255,44 €

Les élus expriment leur regret de devoir mettre fin à cette belle expérience de mutualisation des moyens entre deux communes liées d'amitié : QUINS et CAMJAC.

# Le Conseil Municipal,

comme si vous y étiez

**S.I.V.U. CAMJAC - QUINS**  
Inventaire et Valorisation du matériel

	Désignation du matériel	Année / temps d'utilisation ou Km	Etat	PARTAGE		139 710.00 €
				QUINS (7/12)	CAMJAC (5/12)	
				Droit (7/12) : 81 497.50 €	Droit (5/12) : 58 212.50 €	
				Montant	Montant	
Bâtiment	Bâtiment stockage SIVU = 15 x 13 => 195 m²	Année	Etat moyen	50 000.00 €		
Tracteur Agricole	Tracteur Massey FERGUSON 6245 2 roues motrices	Année 02- 2006 / 3 700 heures	Bon état	20 000.00 €		
Epareuse	Epareuse SMA Lynx 2052 à bras déportée	Année 04-2005	Bon état	10 000.00 €		
Tondeuse auto portée	Tondeuse ISEKI 310 SF	Année 2015 / 130 heures	Etat neuf		25 000.00 €	
Aspirateur Tondeuse auto portée	Aspirateur feuille Tondeuse auto portée	Année 2015	Etat neuf		300.00 €	
Remorque porte engin	remorque Magnum porte engin - double essieu - Bannage à vérin hydraulique Dim. L = 3.2 m - l = 2.06 m - Ht ridelle comprise = 0.4 m - Charge utile = 4 900 Kg	Année 11-2001	Etat moyen		1 500.00 €	
Remorque	Remorque Dim. L = 3.05 m - l = 1.7 m - Ht ridelle comprise = 0.4 m - Charge utile = 750 Kg Réhausse grillagée hauteur = 0.52 m	Année 2015	Etat neuf		1 000.00 €	
Véhicule utilitaire	Camion plateau IVECO 35 C 13	Année 09-2005 / 150 000 Km	Etat moyen	10 000.00 €		
Véhicule utilitaire	Peugeot Partner	Année 11-2010 / 40 113 Km	Bon état		5 500.00 €	
Véhicule utilitaire	Volswagen Traquer				12 000.00 €	
Bétonnière	Bétonnière Thermique Altrad L 350	Année 2008	Bon état	1 000.00 €		
Cuve fuel	Cuve Fuel en fer ROUOT 1500 litres + pompe électrique + bac rétention		Bon état	500.00 €		
Tronçonneuse	Tronçonneuse DOLMAR PS-3410 TH - coupe = 30 cm		Etat moyen		250.00 €	
Tronçonneuse	Tronçonneuse ACTIVE - Coupe = 50 cm		Etat moyen	400.00 €		
Débroussailluse	Débroussailluse rotofil ACTIVE 30		Etat moyen			
Débroussailluse	Débroussailluse rotofil STIGA SB435 HD		Etat moyen	300.00 €		
Taille Haie	Taille Haie ISEKI longueur lame 50 cm	Année 2015	Etat neuf		250.00 €	
Souffleuse	Souffleuse DOLMAR PB.7600.4	Année 2013	Etat moyen		400.00 €	
Perceuse	Perceuse MAKITA HR 2810		Bon état		200.00 €	
Perceuse	Perceuse percussion MAKITA ref. 0007712Y	Année 2009	Etat très moyen			
Visseuse	Visseuse MAKITA DDF 458		Etat moyen		200.00 €	
Visseuse	Visseuse MAKITA DTD 146		Etat moyen		50.00 €	
Disqueuse	Grande Disqueuse MAKITA ref. 700854R	Année 2011	Etat moyen		50.00 €	
Disqueuse	Petite Disqueuse Black et Decker		Etat moyen		20.00 €	
Ponçeuse	Ponçeuse MAKITA ref. 0069624	Année 2011	Etat moyen		100.00 €	
Scie circulaire	Scie circulaire MAKITA ref. 366511G	Année 2012	Etat moyen		150.00 €	
Cintreuse	Cintreuse VIRAX ref. 2501		Etat moyen		120.00 €	
Carrellette	Carrellette électrique MEIJX DCE 180 A 500 watts		Etat moyen		70.00 €	
Chalumeau	Chalumeau + Bouteille + Chariot		Etat moyen		350.00 €	
Poste à souder	Poste à souder triphasé GYS					
Compresseur	Compresseur JETCO groupe LACME - Puissance 3 CV - réserve 100 litres	Année 2013	Etat moyen			
Clés	Jeu de clé mixte plate CHROMEVALADIUM de 6 à 32 complet		Bon état			
Clés	Jeu de clé à pipe CHROMEVALADIUM 8 - 10 - 11 - 13 - 14 - 16 - 17 - 18 - 22 - 24		Bon état			
Ramonnage	Kit de Ramonnage 5 cannes de 2 mètre + hérissin		Etat moyen			
Canalisation	Dévidoir fer + tuyau diamètre 17 - Longueur 50 mètre		Etat moyen			
				<b>92 200.00 €</b>	<b>47 510.00 €</b>	<b>139 710.00 €</b>
Delta :				10 702.50 €	-10 702.50 €	OK
Versement SIVU pour Equilibre				0.00 €	10 702.50 €	

## RESULTAT ET ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMPTE ADMINISTRATIF Année 2016						
DEPENSES	BUDGET 2016	Réalisé 2016	RECETTES	BUDGET 2016	Réalisé 2016	Ecart Global sur réalisé
<b>BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE</b>						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>512 957.75 €</b>	<b>345 275.13 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>512 957.75 €</b>	<b>399 125.36 €</b>	<b>53 850.23 €</b>
Charges à caractères général	153 300.00 €	92 960.68 €	Recettes :	512 957.75 €	399 125.36 €	
Charges de personnel et assimilés	89 300.00 €	67 094.56 €				
Autres charges de gestion courante	106 510.00 €	93 909.08 €				
Charges financières	163 847.75 €	91 310.81 €				
<b>BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNE</b>						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>262 339.36 €</b>	<b>92 041.94 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>262 339.36 €</b>	<b>110 045.58 €</b>	<b>18 003.64 €</b>
Dépenses	262 339.36 €	92 041.94 €	Recettes :	262 339.36 €	110 045.58 €	
<b>BUDGET FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT</b>						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>34 402.53 €</b>	<b>27 307.51 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>34 402.53 €</b>	<b>35 123.99 €</b>	<b>7 816.48 €</b>
Dépenses	34 402.53 €	27 307.51 €	Recettes :	34 402.53 €	35 123.99 €	
<b>BUDGET INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT</b>						
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>74 552.02 €</b>	<b>23 348.21 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>74 552.02 €</b>	<b>14 553.49 €</b>	<b>-8 794.72 €</b>
Dépenses	74 552.02 €	23 348.21 €	Recettes :	74 552.02 €	14 553.49 €	

### Conclusions :

Le résultat de fonctionnement du budget principal est à nouveau excédentaire comme pour les années 2014 et 2015 (Montant exercice 2016 = 53 850.23 €).

Dans un contexte toujours aussi difficile pour les collectivités, ce résultat démontre la maîtrise budgétaire voulue par le conseil municipal, à savoir une vigilance de tous les instants sur les dépenses et une optimisation raisonnable des recettes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la capacité d'autofinancement de la commune est légèrement supérieure à 70 000 € et ce malgré des nombreux investissements réalisés fortement nécessaires pour notre commune.

De ce fait, nous avons un excédent de fonctionnement cumulé de plus de 200 000 €, avec une dette financière toujours en deçà de celle que nous constatons en 2014.

Le seul point de vigilance se situe au niveau du budget assainissement actuellement équilibré par le budget principal. Cette situation devrait s'améliorer au fur et à mesure de l'avancée du projet « Lotissement de la Croix-Rouge », par le biais de branchements complémentaires à notre réseau d'assainissement.

# Le budget

Côté recettes, les communes subissent de plein fouet la baisse de la D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) et l'impact de la mesure T.A.P.E. (Temps d'Activité Péri-Educatif anciennement appelé P.E.D.T.). A noter que pour l'année 2017 – 2018, une subvention exceptionnelle de 40 € de plus par enfant va nous être octroyée, permettant ainsi d'obtenir un financement équivalent à 90 € / enfant au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette gestion raisonnée des charges de fonctionnement a permis de maintenir les services à la population, le tout sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité. En effet, la commune de CAMJAC, appliquait des abattements de Taxe d'Habitation plus importants que les autres communes de l'ancienne communauté de communes du Naucellois.

Notre effort d'investissement soutenu permet de bien positionner la commune de CAMJAC face à son propre avenir.



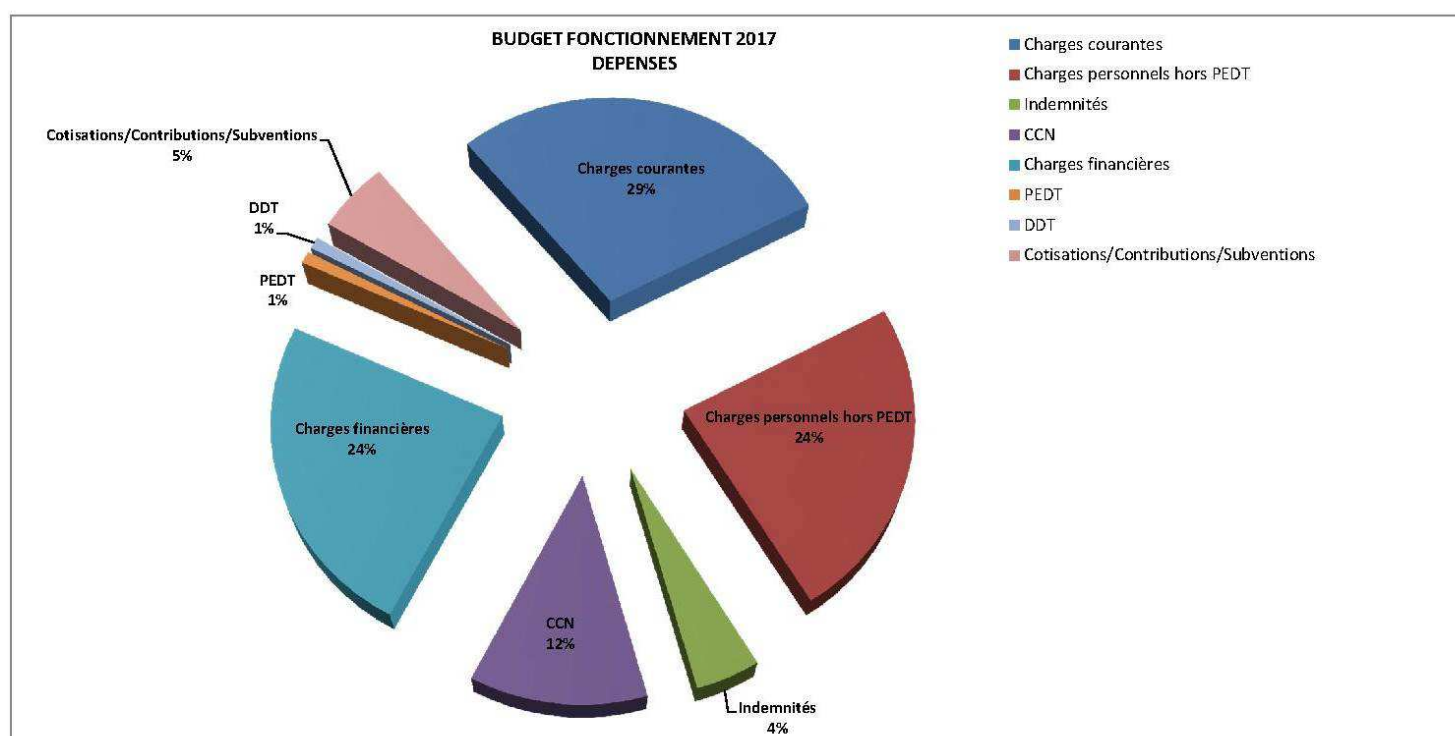
# Le budget

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 – DEPENSES

1	Charges courantes	158 700 €	28.4%
2	Charges personnels hors PEDT	133 500 €	23.9%
3	Indemnités	24 500 €	4.4%
4	CCN	67 000 €	12.0%
5	Charges financières	134 375 €	24.1%
6	PEDT	5 000 €	0.9%
7	DDT	5 000 €	0.9%
8	Cotisations/Contributions/Subventions	30 110 €	5.4%

TOTAL

558 185 €



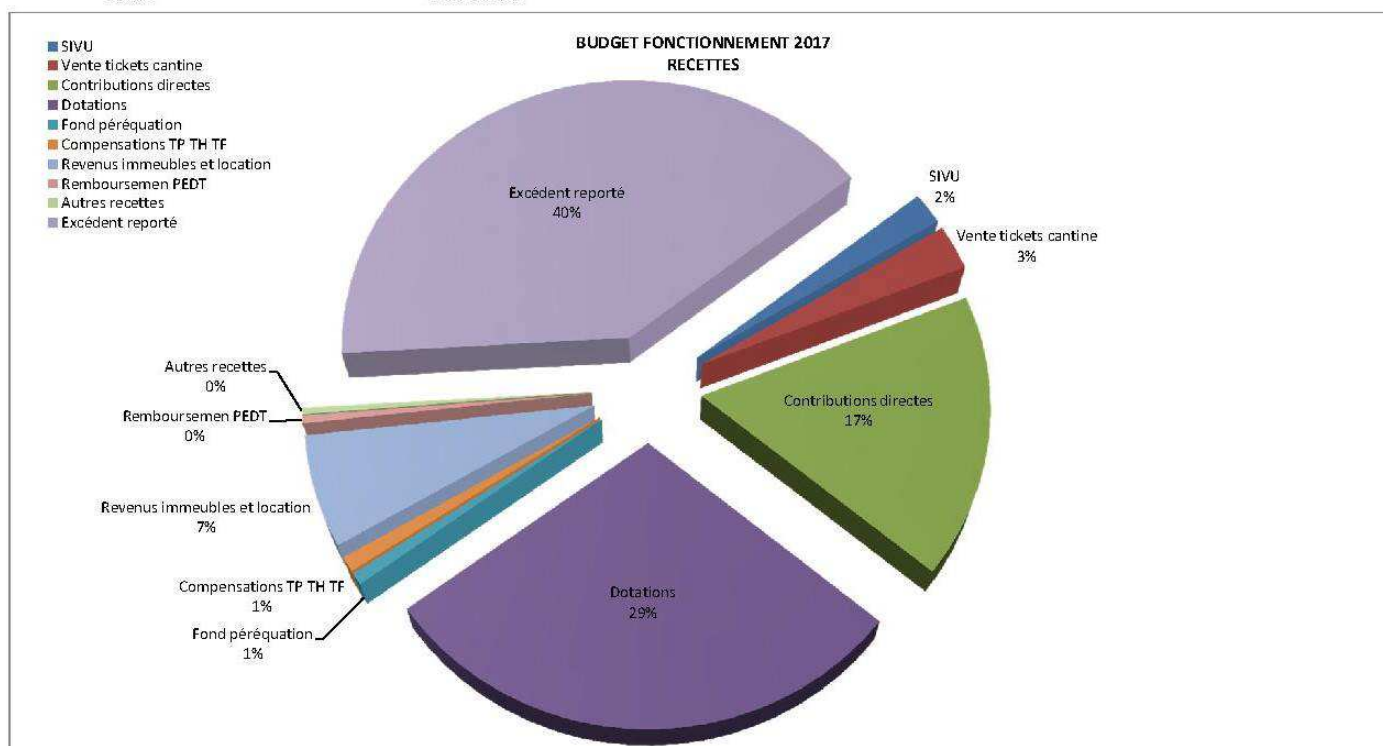


# Le budget

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 – RECETTES

1	SIVU	10 611 €	1.9%
2	Vente tickets cantine	15 000 €	2.7%
3	Contributions directes	94 000 €	16.8%
4	Dotations	162 500 €	29.1%
5	Fond péréquation	4 000 €	0.7%
6	Compensations TP TH TF	5 000 €	0.9%
7	Revenus immeubles et location	37 120 €	6.7%
8	Remboursemen PEDT	2 500 €	0.4%
9	Autres recettes	2 200 €	0.4%
10	Excédent reporté	225 254 €	40.4%

**TOTAL 558 185 €**



# Le budget

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2017 : SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2017	RECETTES	BUDGET 2017
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>558 185.49 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>558 185.49 €</b>
<b>Charges à caractère général</b>			
Fluides (Eau, électricité...) :	23 300.00 €	SIVU	10 611.32 €
Repas cantine :	25 000.00 €	Mise à disposition personnel	1 000.00 €
Entretien bâtiment, voirie, matériel... :	66 500.00 €	Remboursement charges :	1 200.00 €
Fournitures scolaires et administratives :	5 700.00 €	Contributions directes :	94 000.00 €
Contrat de maintenance :	3 000.00 €	Fonds de Péréquation	4 000.00 €
Assurances :	9 000.00 €	Dotation globale de fonctionnement :	125 000.00 €
Autres charges à caractère général :	7 200.00 €	Autres dotations :	37 500.00 €
Honoraire PEDT et DDT	10 000.00 €	Remboursement PEDT	2 500.00 €
Frais de transport :	13 000.00 €	Compensations TP, TH, TF :	5 000.00 €
Frais de téléphone et d'affranchissement :	6 000.00 €	Revenus des immeubles, location terrain, salles :	37 120.00 €
Cotisations (Concours divers) et redevance :	6 500.00 €	Ventes tickets cantines	15 000.00 €
Impôts :	4 800.00 €	Avoirs factures, ventes diverses	
<b>Charges de personnel et assimilés</b>		Excédents :	225 254.17 €
Frais de personnel (salaires + cotisations) :	133 500.00 €		
<b>Autres charges de gestion courante</b>			
Indemnités et cotisations :	24 500.00 €		
Contingent incendie :	9 000.00 €		
Participation organisme de regroupement :	3 000.00 €		
Subventions :	6 810.00 €		
<b>Charges financières</b>			
Interêts emprunts et autres charges financières :	5 500.00 €		
Part. budget assainissement :	15 000.00 €		
Dépenses imprévues :	12 375.49 €		
Reversement CCN :	67 000.00 €		
Fonds péréquation ress. Interco	1 000.00 €		
Degrèv taxe FNB jeune Agri	500.00 €		
Amortissement Passerelle :	0.00 €		
Virement section investissement :	100 000.00 €		

## VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

### Taxe d'habitation

= Base d'imposition : **378 900.00 €** x Taux : **8.66 %** = Produit attendu : **32 813.00 €**

### Taxe Foncière sur les propriétés bâties

= Base d'imposition : **359 000 €** x Taux : **10.19 %** = Produit attendu : **36 582.00 €**

### Taxe Foncière sur les propriétés non bâties

= Base d'imposition : **44 900 €** x Taux : **56.04 %** = Produit attendu : **25 162 €**

**TOTAL CONTRIBUTION DIRECTES = 94 557.00 €**

# Le budget

BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2017 : SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2015	RECETTES	BUDGET 2015
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>518 885.57 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>518 885.57 €</b>
Emprunts :	13 500.00 €	Excédents Investissement :	2 405.89 €
Caution :	2 000.00 €	Excédents Fonctionnement :	21 333.81 €
		Excédent investissement SIVU	28 644.12 €
		Virement du fonctionnement :	100 000.00 €
		FC TVA :	12 000.00 €
		Cession terrain (lotissement)	48 000.00 €
		Subventions Ecole	130 000.00 €
Mairie :	25 000.00 €	Emprunt Ecole	35 000.00 €
Cimetierre	0.00 €	Subventions Multisport	29 200.00 €
Ecole	198 000.00 €	Emprunt Multisport	7 300.00 €
Multisport	43 800.00 €	Reste à réaliser	105 001.75 €
Mobilier Mairie	10 000.00 €		
Site internet et informatique	0.00 €		
Frais d'étude	15 000.00 €		
MOE	15 000.00 €		
Réserves foncière ou achat de terrain	3 844.12 €		
Frais de Notaire	4 000.00 €		
Avance lotissement	60 000.00 €		
Reste à réaliser	128 741.45 €		

**BUDGET PRIMITIF COMMUNE Année 2017 :  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

	Compte Administratif 2016	BUDGET 2017
<b>TOTAL DEPENSES</b>	4 310.00 €	6 810.00 €
<hr/>		
Société de chasse :	150.00 €	150.00 €
Entente sportive CAMJAC / QUINS :	610.00 €	610.00 €
Amicale Pompiers NAUCELLE :	50.00 €	50.00 €
Basket Ball CAMJAC :	300.00 €	300.00 €
Association des Parents d'Eleves :	0.00 €	2 500.00 €
Tennis CAMJAC :	100.00 €	100.00 €
Club à FRONS la Forme :	0.00 €	0.00 €
Lyre NAUCELLOISE :	50.00 €	50.00 €
Comité de Jumelage :	100.00 €	100.00 €
A.D.M.R. Secrétariat et Fonctionnement :	2 150.00 €	2 150.00 €
Les amis de la Fontanelle :	50.00 €	50.00 €
Toulouse Lautrec au BOSC :	100.00 €	100.00 €
Citron Bleu :	300.00 €	300.00 €
Amicale Laïque NAUCELLE :	100.00 €	100.00 €
Les amis des Platanes :	150.00 €	150.00 €
Culture et Patrimoine en Naucel.	100.00 €	100.00 €

# Le budget

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT Année 2017 : SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2017	RECETTES	BUDGET 2017
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>30 108.13 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 108.13 €</b>
Déficit :	0.00 €	Excédent :	818.44 €
Interêts des emprunts :	12 000.00 €	Redevance	8 000.00 €
Travaux d'entretien :	2 754.64 €	Part Agenc de l'eau	800.00 €
Part Agence eau :	800.00 €	Amortissement :	5 489.69 €
Amortissement :	14 553.49 €	Subvention communes	15 000.00 €
		Participations habitants	0.00 €

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT Année 2017 SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BUDGET 2017	RECETTES	BUDGET 2017
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>65 757.30 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>65 757.30 €</b>
Capital emprunts :	15 000.00 €	FCTVA :	0.00 €
Avance remboursable :	5 000.00 €	Excédents :	51 203.81 €
Travaux divers :	40 267.61 €	Subvention CG :	0.00 €
		Subvention Agence de l'eau :	0.00 €
		Prêt 0 % Agence de l'eau	0.00 €
Amortissement :	5 489.69 €	Amortissement :	14 553.49 €

# Le budget

## BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT Année 2017 : SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGET 2017	RECETTES	BUDGET 2017
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60 000.00 €</b>
Acquisition terrain Frais d'étude	48 000.00 € 12 000.00 €	Variation terrain amén	60 000.00 €

## BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT Année 2017 : SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BUDGET 2017	RECETTES	BUDGET 2017
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60 000.00 €</b>
Intégration stock final	60 000.00 €	Versement commune	60 000.00 €

## **QUELQUES NOUVELLES DE NOTRE ECOLE**

### **Mise en place de l'E.N.T.**

L'E.N.T. a été mis en place au sein de notre école.

L'E.N.T. est un portail internet éducatif permettant à chaque membre de la communauté éducative d'un établissement scolaire, d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités. Il permet d'offrir à chacun des acteurs du système éducatif et notamment aux élèves, aux enseignants et aux parents, un accès simple à travers les réseaux, à l'ensemble des numériques en rapport avec son activité (par exemple : gestion ou consultation des absences, des notes, du cahier de texte de la classe, diffusion et consultation des supports de cours, de devoirs...). Il crée un lien entre l'école et les familles. Tout utilisateur peut ainsi, où qu'il soit, à partir d'un simple accès internet, retrouver son environnement de travail habituel, ses documents, ses ressources, communiquer avec son entourage... C'est particulièrement important pour l'élève ou parent qui peut ainsi, depuis tout lieu connecté à Internet entrer en communication avec ses interlocuteurs et poursuivre son activité en disposant de l'ensemble des ressources.

### **Projet de création d'une nouvelle salle de classe**

Compte tenu du nombre d'élèves en progression constante et du coût important de location des modules préfabriqués actuellement en place, la municipalité a décidé d'investir sur la construction d'une salle de classe supplémentaire en lieu et place du préau existant.

La construction d'un nouveau préau est également envisagée sur le terrain municipal où sont actuellement installés les modules préfabriqués.

En cas de baisse des effectifs, cette salle aura pour vocation de servir de salle de halte-garderie, mais pourra également être dédiée comme salle d'activités pour le T.A.P.E et faire, le cas échéant, office de salle de réunion.

# La vie scolaire

## Les effectifs prévisibles pour la future rentrée scolaire

Les effectifs prévisibles pour l'année scolaire 2017-2018 se répartissent de la façon suivante :

05 élèves en petite section première année (PS1).

10 élèves en petite section 2<sup>ème</sup> année (PS2).

09 élèves en moyenne section (MS).

07 élèves en grande section (GS).

05 élèves en cours préparatoire (CP).

06 élèves en cours élémentaire 1<sup>ère</sup> année (CE1).

13 élèves en cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année (CE2).

09 élèves en cours moyen 1<sup>ère</sup> année (CM1).

05 élèves en cours moyen 2<sup>ème</sup> année (CM2).

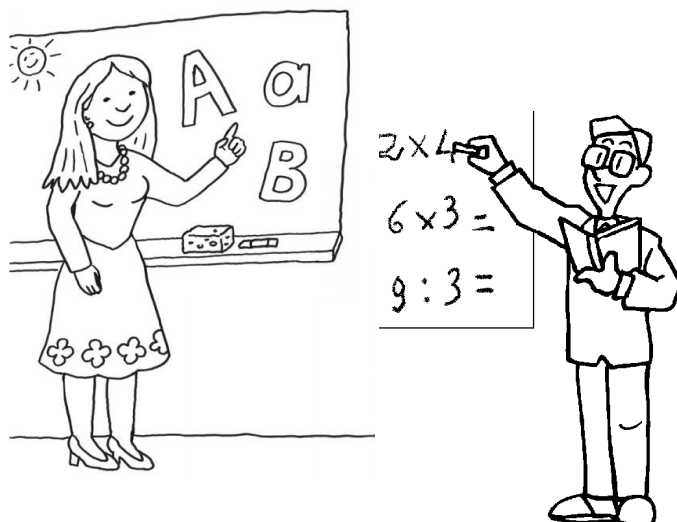
Monsieur Thierry PONS assure la maternelle : PS1, PS2, MS et GS soit un total de 31 élèves.

Madame Marina PERES s'occupe des élèves du CP et CE1, soit un total de 11 élèves.

Deux nouveaux instituteurs, Mme Virginie STRAZZABOSCHI et Stéphane TREMOLIERE prendront en charge les classes du CE2, CM1 et CM2, soit un total de 27 élèves.

L'effectif prévisible total de l'école de CAMJAC est donc de 69 élèves (ou 64 élèves pour l'Education Nationale qui ne comptabilise toujours pas les élèves en petite section 1<sup>ère</sup> année, soit 05 élèves de PS1).

*La Municipalité souhaite la  
bienvenue à ses deux  
nouveaux enseignants,  
Mme Virginie Strazzaboschi,  
M. Stéphane Trémolière,  
ainsi qu'à tous les  
nouveaux écoliers.*





# La vie scolaire



Ecole de Camjac 2016-2017



## Rencontre inter-chorale « Les enfants qui chantent »



Les enfants de l'école de Camjac ont participé à une rencontre inter chorales qui regroupait les écoles de Camjac, Carcenac- Peyralès et Pradinas, dans le cadre « Les écoles qui chantent ». Cette année le thème était axé sur les « Enfants du Monde ».

Grâce aux enseignants aidés du conseiller pédagogique Monsieur Bernard Costes, nos petits écoliers ont commencé les répétitions dès le début de l'année scolaire. Les enfants des trois écoles partenaires ont appris les mêmes chansons, à travers un répertoire très varié allant de « Bamba li » chanson africaine à « Manhattan Kaboul » d'Axel Red et Renaud.

Dans la journée du 15 Avril, les enfants des trois écoles se sont retrouvés au gymnase de Naucelle afin de participer à une répétition générale avant le grand concert du soir.

A partir de 20H30, devant un public venu nombreux, les enfants ont su susciter l'enchantement, l'émotion et l'émerveillement des parents, grands-parents et personnes présentes.

La municipalité adresse un grand « BRAVO » à tous les petits Camjacois et à leurs enseignants pour ce concert de grande qualité et apprécié de tous !!!

## Interview de notre directeur M. Thierry PONS



### *Être professeur des écoles en milieu rural*

Thierry enseigne depuis 1991, cela fait 25 ans qu'il exerce aujourd'hui son métier avec toujours autant de passion. Pour Thierry enseigner en milieu rural a toujours été un choix, il a débuté sa carrière dans le Nord Aveyron durant 3 ans, puis a rejoint l'école de Taurines durant 7 ans et cela fait aujourd'hui 15 ans qu'il enseigne dans notre école primaire locale.

#### ➤ Pourquoi votre choix d'enseigner dans le milieu rural ?

« Tout d'abord, pour la relation étroite entre les **3 partenaires**, indispensable pour un bon fonctionnement dans une école : **les professeurs des écoles, les parents d'élèves (A.P.E.) et la mairie.**

Ensuite, pour la **bonne communication** entre parents et professeurs (voir souvent les parents est très important pour le suivi scolaire de l'enfant) et pour instaurer une **relation de confiance** autour de l'enfant.

De plus, en milieu rural, les niveaux sont souvent mélangés par conséquent plus de niveaux entraîne plus de travail, de recherche personnelle pour l'enseignant, il doit **adopter une organisation différente** pour que tous les enfants puissent **progresser** et **évoluer** normalement. A Camjac, cette année, l'effectif permet d'avoir trois professeurs des écoles, par conséquent il y a moins de niveaux dans chaque classe. Thierry lui s'occupe des maternelles, un choix qu'il considère comme une chance car le programme imposé permet d'avoir **un large éventail d'outils d'apprentissage.**

Et pour terminer, pour **l'investissement dans le village** : habiter près de son lieu de travail permet d'être plus investi dans l'école.

Bien sûr, il faut accepter le fait de rencontrer les parents et enfants hors cadre scolaire, être **plus disponible et accessible.** »

Thierry précise qu'il y a deux sortes d'école rurale : l'école rurale isolée (nord Aveyron, loin de tout) et l'école d'ici, proche des grands axes, proche de Naucelle.

« Un avantage au niveau culturel par la proximité d'une bibliothèque, de la piscine (mais il faut toujours un moyen de transport, ce qui coûte de l'argent et donc réduit les sorties) ; c'est aussi un inconvénient face à l'attraction des infrastructures du grand bourg (piscine, gymnase, école avec plus d'infrastructures à proximité, collège...)

Pour palier à cela, l'école est munie de **matériel informatique** et d'un **accès internet** et les enseignants montent des **projets avec divers intervenants et partenaires** (cycle de l'eau, occitan, recyclage des déchets, théâtre...). »

## ➤ Quelles évolutions en 25 ans de carrière ?

En 25 ans de carrière, Thierry a pu observer plusieurs changements :

*« Tout d'abord, l'évolution la plus flagrante est la **diminution de la durée de concentration** des enfants, ils ont **plus de connaissances** qu'avant grâce au niveau culturel des parents (études plus longues, mobilité des parents, multiples outils culturels) mais il y a une diminution franche de leur durée de concentration liée au rythme de vie des parents qui a évolué et par voie de conséquence celui de leurs enfants. C'est l'évolution de la société en général qui provoque ce phénomène. »*

Ensuite, il note l'**augmentation des effectifs** par classe avec la **suppression de postes**, la **fermeture** de plus en plus **d'écoles rurales**, ainsi que la **suppression des partenaires** (les aides pour les enfants en difficultés et les psychologues scolaires...) contrairement aux grandes villes qui en bénéficient encore.

*« Il faut noter que l'école de Camjac est privilégiée avec trois postes pour 69 élèves. »*

*« Depuis quelques années, les **nouveaux rythmes scolaires** ont été instaurés par l'état mais avec un financement insuffisant. Pour nos petites écoles les animateurs intervenants (qui viennent deux fois par semaine) font « ce qu'ils peuvent ». Le **temps de classe** dans la journée a été **réduit** mais le temps passé en groupe en animations ou garderies dans la semaine a augmenté ce qui crée une fatigue supplémentaire surtout chez les plus petits. Cette réforme a dégradé les relations entre les différents partenaires.*

*Les **nouvelles technologies** de l'éducation ont permis de diversifier les activités et d'avoir **accès** à une multitude **d'informations**. »*

Malgré les difficultés et l'évolution du métier, Thierry reste toujours autant passionné et impliqué dans son travail.

Merci à Thierry Pons pour sa disponibilité et sa gentillesse lors de cette interview.

# NOS LOGEMENTS

## A ce jour, sur la commune de CAMJAC :

- les 2 logements de l'école sur 3 sont loués,
- les 2 logements de l'ancien Presbytère sont loués

## Au village de FRONS :

- 3 logements sur 4 sont loués à l'ancien Presbytère. 1 seul logement de type T2 est disponible.
- Les 2 logements de l'ancienne école sont loués.

Un guide de bonne conduite a été élaboré, il sera proposé en conseil municipal et par la suite les locataires seront informés.

Pour tout renseignement, nous vous prions de contacter la mairie.



### LES CHANTIERS

#### Rénovation de la Mairie

Deux réflexions ont été menées pour les travaux de la Mairie :

- Rénovation à minima au niveau des coûts,
- Rénovation énergétique pour obtenir des subventions du Conseil Régional.

Le prix de revient prévisionnel devrait donc s'élever à 170.379,75 euros Hors Taxes.

#### • Financement du projet :

- Subventions :
  - o Subvention de l'Etat (DETR) : 50 113.93 €
  - o Subvention du Conseil Régional : 15 000.00 €
  - o Subvention du Conseil Départemental : 40 000.00 €
  - o Réserve Parlementaire : 5 000.00 €
- Autofinancement et emprunt : 60.265,82 €

Un prêt de 20 000 € à un taux attractif de 0.95 % sur 15 ans a été contracté auprès du Crédit Agricole.

⇒ **FINANCEMENT TOTAL DU PROJET : 170 379.75 €**

#### • Planification :

Les travaux ont débuté la première quinzaine de septembre et se sont achevés courant Avril 2017 soit 7 mois de travaux pour mener à bien l'opération.

#### • Listes des entreprises ayant œuvré sur le projet :

Ce sont essentiellement des entreprises locales qui ont pu être retenue.

N° LOT	DESIGNATION DU LOT	Nombre d'offre Reçue	ENTREPRISES PRESENTIES	MONTANT OFFRE € H.T.	BUGET ESTIMATIF € H.T.	Δ
01	GROS-CŒUVRE - DEMOLITION - VRD	1	SARL PUECHOULTRES	11 921.04 €	9 846.03 €	2 075.01 €
02	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	2	GINESTET	19 787.88 €	13 365.00 €	6 422.88 €
03	ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	2	COULEUR SOLEIL	4 153.89 €	4 104.00 €	49.89 €
04	MENUISERIE EXTERIEURE SERRURERIE	3	SARL BARTEZ	27 443.00 €	33 800.00 €	-6 357.00 €
05	MENUISERIE INTERIEURE	2	SARL BARTEZ	7 349.25 €	8 420.00 €	-1 070.75 €
06	CLOISONNEMENT - FAUX-PLAFONDS - FAÏENCE	1	LOUBIERE	26 863.95 €	16 222.88 €	10 641.07 €
07	PEINTURE - SOL-SOUPLE - NETTOYAGE	2	SARL PEINTURE ET DECO DU SEGALA	12 243.18 €	15 768.15 €	-3 524.97 €
08	ELECTRICITE - CHAUFFAGE	1	NAUCELLE ELEC + BARRAU	22 578.01 €	28 500.00 €	-5 921.99 €
09	PLOMBERIE - SANITAIRE - VENTILATION	2	NAUCELLE THERMIQUE	8 622.11 €	9 000.00 €	-377.89 €
<b>TOTAL</b>				<b>140 962.31 €</b>	<b>139 026.06 €</b>	<b>1 936.25 €</b>

# Les chantiers

## Les projets

Des subventions complémentaires ont pu être obtenues. Il s'agit de la réserve parlementaire où un montant de 3 000 € nous a été allouée auquel vient s'ajouter une subvention des sénateurs où nous avons pu bénéficier d'un montant de 5 000 €.

Ces deux subventions ont permis de valider et financer l'option Cloison amovible pour un montant H.T. de 7 000 € H.T.

Le mobilier va être également renouvelé pour un montant maximum de 4 500.00 €, et les stores vont prochainement être posés.



# Les chantiers

## Les projets

**HIER**



**AUJOURD'HUI**





# Les chantiers

## Les projets

**HIER**



**AUJOURD'HUI**



### LES PROJETS

#### 1 - Projet de l'extension de l'école

Compte tenu du nombre d'élèves en progression constante, il est proposé de construire une classe supplémentaire en lieu et place du préau actuel et en remplacement des modules préfabriqués actuellement en place.

En effet, les modules préfabriqués ont été une bonne solution provisoire pour répondre à l'urgence liée à l'augmentation du nombre d'élèves. Cependant pour des raisons financières et de confort des élèves nous avons décidé en conseil, et à l'unanimité d'agrandir l'école pour créer une classe supplémentaire

La construction d'un nouveau préau serait envisagée sur le terrain municipal à la place des modules actuellement en fonctions.

Concernant ce projet, trois architectes ont été consultés : Messieurs POUX, STOCCO et TERRAL.

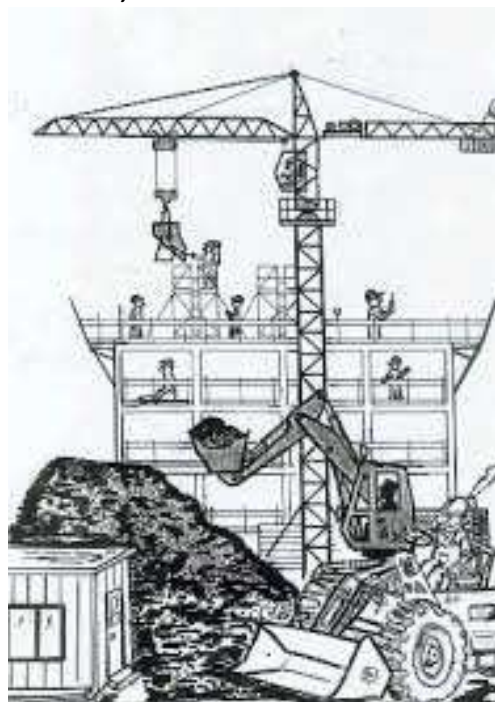
La Commission Travaux a validé le devis présenté par le cabinet « Le 23 Architecture » (M. STOCCO). Cet architecte est connu de l'équipe municipale pour avoir suivi avec rigueur les travaux de rénovation de la mairie.

Le prix de revient prévisionnel des travaux devrait s'élever à 165.000,00 euros HT ;

Ces travaux pourraient être financés de la manière suivante :

- Subvention de l'Etat (DETR)	66.000,00 €
- Subvention du Conseil Régional	24.000,00 €
- Aide exceptionnelle du Département	40.000,00 €
- Emprunt Crédit Agricole	35.000,00 €

**Total du financement : 165.000,00 €**



### 2 - Projet de transformation du terrain de tennis en une aire multisport

Le terrain de tennis doit être obligatoirement rénové. Le président du club de tennis a émis son avis.

Le support étant devenu vétuste et le coût de rénovation étant très important, la municipalité étudie la possibilité de transformer le terrain de tennis actuel en une aire multisports sachant que la pratique du tennis sera bien entendu possible.

Pour ce faire, trois devis ont été demandés :

- Euro Quick,
- France Réalisations
- ID VERDE.

Ces travaux pourraient être financés de la manière suivante :

- Subvention de l'Etat (DETR)	14.600,00 €
- Subvention du Conseil Régional	5.475,00 €
- Aide exceptionnelle du Département	9.125,00 €
- Emprunt Crédit Agricole	7.300,00 €
Total du financement :	36.500,00 €

La solution EUROQUICK semble être la plus adaptée au contexte.

Un appel d'offres va être prochainement lancé car le montant des travaux à réaliser est supérieur à 25.000,00 €.

### **3 – Local pour les chasseurs**

La société de chasse de CAMJAC recherche, depuis un certain temps déjà, un local pouvant servir aussi bien de local pour la commune que d'atelier de découpage du gros gibier.

Plusieurs solutions sont évoquées par la municipalité sont en cours d'études.

Ce projet devrait voir le jour courant de l'année 2018.

### **4 – Création d'un lotissement à la Croix-Rouge**

Afin de dynamiser et rendre la Commune toujours plus attrayante et accueillante, la municipalité envisage d'acquérir un terrain pour y implanter un nouveau lotissement. Le choix s'est porté sur une parcelle située à proximité de la Mairie et appartenant à la famille GARRIC du FRAYSSE.

Monsieur le Maire a pris contact avec cette famille afin de leur exposer le projet. La famille GARRIC s'est montrée favorable à ce projet, ce qui a permis de lancer deux évaluations pour le prix du terrain d'une superficie de 7.754 m<sup>2</sup>.

La première évaluation a été réalisée par Maître Benoît LANCHON, Notaire à Naucelle, et la seconde par le Service des Domaines.

Maître LANCHON a estimé le bien à 42.750,00 €, Monsieur CONSTANS représentant les Domaines a quant à lui estimé ce bien à 39.200,00 €.

Tous les deux ont justifié leur estimation par le fait que ce terrain était constructible (zone UB du PLUI), bénéficiait déjà d'un accès et de la proximité des réseaux existants (eau, électricité, téléphone, évacuations ...).

Après négociation avec la famille GARRIC, Monsieur le Maire, a donc fait une proposition acceptée à 45 000.00 €, soit 5,80 €/m<sup>2</sup>

Le Conseil a, à l'unanimité des membres présents, donné son accord pour l'acquisition du terrain au prix proposé soit 45.000,00 €.

Un prêt de 50 000 € à un taux de 0.92 % sur 10 ans a été contracté auprès du Crédit Agricole pour financer en partie le projet.

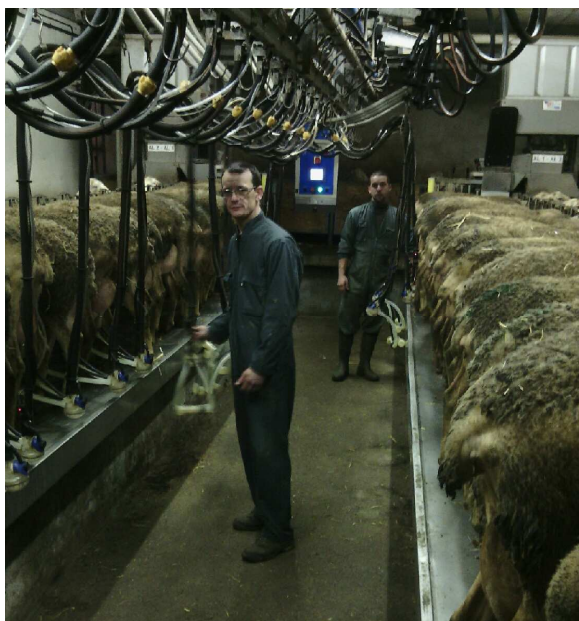
L'acquisition de ce terrain a pour but de créer un nouveau lotissement de 8 lots.

Nous avons également lancé une réflexion sur le projet « cœur de village » et nous en sommes à l'élaboration du schéma directeur en collaboration avec le CAUE.

## ZOOM sur ...

**Mathieu SOULIE et Christophe ASSIE**

***La force d'un travail en équipe et d'un optimisme raisonnable***



Pour Christophe et Mathieu, être agriculteur c'est avant tout, le plaisir de travailler avec et dans la nature. C'est aussi la diversité du travail, le choix d'être son propre patron ainsi que la liberté de penser et d'organiser son travail et c'est surtout pour Mathieu un rêve d'enfance (père, grand-père et arrière grand-père agriculteurs ce dernier précurseur de l'exploitation).

C'est tout d'abord, grâce à une motivation sans faille, mais aussi à une ouverture d'esprit, le goût du risque, la prise d'initiative constante, et leur polyvalence que Christophe et Mathieu sont aujourd'hui deux jeunes entrepreneurs visant à l'autonomie de leur exploitation et surtout à l'autonomie alimentaire : gestion, paperasse, secrétariat et comptabilité ; entretien du matériel et soins aux animaux (de pédicure ovins en passant par le phytosanitaire et les soins vétérinaire). Tout cela, nourri par *un optimisme raisonnable*, une *remise en cause* constante et *une curiosité* accrue pour continuer à aller de l'avant et à évoluer.

Malgré les risques liés aux aléas climatiques, financiers (fluctuation des prix, charges financières et administratives : P.A.C., M.S.A., normes, cahier des charges ROQUEFORT lié l'A.O.C...) ou zootechniques et le manque de reconnaissance du métier, Mathieu et Christophe restent confiants pour l'avenir :

### L'exploitation

- Production animales :
  - ✓ 470 brebis (360 brebis laitières + 110 agnelles de renouvellement)
  - ✓ Production de lait en A.O.C. pour ROQUEFORT SOCIETE (317 litres / brebis en contrôle laitier)
  - ✓ Insémination artificielle avec OVI-TEST sur la totalité du troupeau avec en moyenne 80 % de réussite (1.9 agneaux / brebis)
  - ✓ 25 vaches allaitantes en brouillard repoussé.
- Productions végétales :
  - ✓ 68 ha de SAU dont 48 SFP
  - ✓ 20 ha de céréales

# AGRICULTURE

*« Il est temps que les gens se rendent compte que les paysans sont des personnes cultivées et diplômées »*

*« Il le faut pour avancer et croire en ce que l'on fait. Il faut savoir faire le dos rond mais nous aurons toujours des craintes par rapport au cours de la viande et du lait, aux charges qui sont en constantes augmentations, et le fait de n'avoir aucune prospective, seulement des perspectives à 4/5 ans (P.A.C.). »*

Leur souhait serait de s'agrandir tout en étant réaliste sur les prix vue la conjoncture, dans la limite du raisonnable et du réalisable, afin de devenir autonome pour diminuer les coûts de production, diminuer la consommation de tourteau en utilisant des protéines végétales qui puissent être produites sur l'exploitation (luzerne, féverole).

Le travail à deux constitue la force de notre exploitation, il nous permet une vie hors de l'exploitation :

*« Travailler pour vivre et non vivre pour travailler »*

chacun s'épanouissant dans diverses activités (comité des fêtes, quilles, foot...).

## Qu'en est-il de la place des agriculteurs dans notre commune ?

Comme sur toute la France, il y a eu une diminution du nombre d'exploitations sur la commune.

Cela s'explique tout d'abord par un manque de reprises, manque de jeunes et de motivation lié aux difficultés conjoncturelles et structurelles (taille des exploitations, rentabilité et prix de la terre).

Les petites exploitations sont reprises pour agrandissement des structures existantes et parfois même pour des agrandissements hors communes : seules des exploitations structurées peuvent reprendre de la terre, un agriculteur sans capital de départ (terres ou liquidités) aura des difficultés pour acheter.

Ensuite, ils peuvent être une source de conflit lorsque des personnes viennent s'installer à la campagne avec des à priori (fleurs, animaux, prairies, « calme », espace) sans en accepter certains inconvénients (odeurs, bruits, mouches, coq, « bouses ou crottes »).

Par contre, ils sont des acteurs essentiels de nos communes rurales :

- indispensables pour l'entretien général des paysages et de la nature, aide précieuse lors des aléas climatiques (travail citoyen : déneigement, chute d'arbre sur la voirie, ramassage des branches). **Ils rendent des services aux autres concitoyens.**
- Ils participent à **la vie de la commune** pour l'organisation des fêtes du village grâce notamment aux bétailières et tracteurs.

Dans une époque difficile pour nos agriculteurs, la solidarité entre eux, l'amour d'un travail de qualité, l'espoir en l'agriculture et en l'autonomie, reste leurs forces pour continuer à avancer et perdurer.

Merci à Christophe et Mathieu pour leurs réponses factuelles et leur disponibilité.

# La vie associative

La vie associative est très présente à CAMJAC. Elle est un reflet du dynamisme de notre commune.

Le Maire ou ses représentants ont été chaleureusement invités aux Assemblées Générales des Associations et, ainsi, ont pu découvrir la qualité des activités proposées. Ils ont pu constater l'extraordinaire lien qui existe entre les différentes associations. Elles ont toutes une même finalité : créer des moments conviviaux, de solidarité, de partage intergénérationnel et d'échange des idées.

La mairie est prête à accompagner toutes les démarches proposées par les associations afin de les aider à se dynamiser, bien entendu, dans la limite de ses possibilités et toujours dans un esprit de recherche de mutualisation.

Nous invitons la population de CAMJAC et ses amis à venir nombreux soutenir nos associations, et participer aux différentes activités proposées. C'est ainsi que perdurera et s'accroîtra ce lien social moteur du Bien vivre CAMJACOIS.

ASSOCIATION	Présidence ( <i>Actualisation de nos présidents au prochain bulletin</i> )
<b>ESCQ (entente sportive CAMJAC-QUINS)</b>	<i>(Nota : activité suspendue pour les années 2017-2018 par manque de joueurs)</i>
<b>Le Basket Club Camjacois</b>	Mme THERON Laure
<b>Le Tennis</b>	M. BOISSONNADE Eric (06.01.10.00.56)
<b>La Chasse</b>	M. GAUTIER Gaël (06.64.79.15.88)
<b>L'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école de CAMJAC</b>	Mme CAYSSIALS Marie – Blandine (06.86.54.52.75) et Mme ALBOUY Mathilde (06.16.52.43.20)
<b>Comité des Fêtes de CAMJAC</b>	M. VIGUIER Bastien et M. SOULIE Mathieu (06.83.89.43.19)
<b>Comité des Fêtes de FRONS</b>	M. Rémy CANITROT (06.78.40.57.89) et M. Anthony DELMAS (06.76.88.94.01)
<b>Comité d'animation</b>	M. CADARS Suan (06.47.37.12.39)
<b>Los Dos Cloqués</b>	Mme GIOVANINI Paulette (05.65.72.25.63)
<b>Le Citron Bleu</b>	M. PEREZ Jean-Pierre (05.65.72.20.63) et M. LACOMBE Christophe (06.65.08.66.01)
<b>La Ségaline</b>	M. GREZES-BESSET Jean-Louis (05.65.69.25.13)
<b>Les amis des Platanes</b>	M. JAMES Jean-Marie

*Toutes ces associations sont régies par la loi 1901 à but non lucratif*

En vue de la parution du calendrier des manifestations lors du prochain bulletin municipal qui paraîtra pour l'été, et afin d'anticiper les réservations des salles des fêtes, nous remercions les différentes associations de se rapprocher de la mairie et de nous confirmer les dates des manifestations pour l'année 2018 et de nous communiquer vos messages, articles et bilan 2017, si possible, avant le 28 mai 2018

## LA SEGALINE en 2015

Le bureau de la Ségaline, école de danses traditionnelles, vous informe que son activité reprendra le mardi 4 octobre 2016 à partir de 20h30 à la salle des fêtes de CAMJAC.



Cette année l'activité se tiendra un mardi sur deux.

Pour tout renseignements nous contacter au : 05.65.72.26.16 ou 06.17.80.29.03

Nous vous attendons nombreux sur la piste de danse pour passer des soirées en toute convivialité.

NEGRIE Alain & Luciane

## LE BASQUET CLUB en 2015

### **Le BBC innove pour sa fête annuelle !**

Le Basket Club Camjacois a choisi d'organiser un après-midi familiale, le samedi 26 mars dernier.

Les enfants, accompagnés de leurs parents ont pu découvrir des jeux collectifs originaux, comme le Kin Ball, le Mølky ou le Curling, ainsi que le Slack Line.

Les animateurs de l'U.F.O.L.E.P. ont usé de toute leur pédagogie pour initier petits et grands, sous un soleil magnifique ! Le spectacle de magie de Valérian Laude a enchanté l'assemblée et clôturé cette agréable journée. Le club vous donne rendez-vous d'ores et déjà l'année prochaine, à la même période...

L'équipe compte 16 adhérentes séniors et termine 2<sup>ème</sup> au classement du championnat loisir, organisé par l'U.F.O.L.E.P.



## L'Entente Sportive CAMJAC - QUINS en 2015

C'est le 4/11/2015 que l'ESCQ a fêté avec un léger retard ses 20 ans d'entente entre le village de CAMJAC et celui de QUINS.

L'entente fût créée en juin 1993 entre l'AS CAMJAC-FRONS et la jeunesse sportive de QUINS. Si elle perdure aujourd'hui, c'est grâce à l'implication, l'engagement, l'amour du jeu (et de la 3<sup>ème</sup> mi-temps) de nombreux bénévoles, dirigeants, joueurs et supporters sous les couleurs rouge et jaune.

Aujourd'hui, ceux sont Clément MALPEL et Elie NAYRAC (tout deux présidents du club) qui continuent de prospérer et mener la troupe dans une ambiance de village avec des 3<sup>ème</sup> mi-temps au café de FRONS ou de QUINS, l'organisation du quine et des petits déjeuners.

Cette saison, malgré une fin de saison difficile en championnat notre petite équipe a quand même réussi à accrocher une demi-finale en coupe de l'essor





## LOS DOS CLOQUIES en 2015

Les adhérents du club « Générations mouvement » de CAMJAC « Los Dos Cloquiès » étaient 64 le 10 janvier, venus partager la galette des rois et échanger leurs vœux de bonne année.

Un diaporama réalisé par Roger PANIS au cours du voyage en HOLLANDE en avril 2014 a permis d'attendre l'heure du goûter.

Le quine annuel du club, le 15 février, a connu un réel succès avec une assistance record.

La traditionnelle fouace des rameaux le samedi 28 mars a été un moment de rencontre et d'échange apprécié par les 58 aînés présents



Mardi 28 avril : la sortie « stockfish » nous a amené à GRAND VABRE chez « MARIE » bon repas, excellente ambiance. Le matin, arrêt à CONQUES pour une visite guidée du site de Ste FOY.

La sortie de printemps, le mardi 19 mai, nous a conduit au parc d'attractions VULCANIA au cœur des volcans d'Auvergne. La découverte de l'histoire de notre planète a passionné le groupe.

Le voyage annuel a fait découvrir aux 47 participants la beauté des paysages de la verte IRLANDE du 2 au 9 juin. Agréables souvenirs : DUBLIN, BELFAST, la chaussée des géants, les falaises de MOHER, le Connemara avec ses lacs, région sauvage... Sans oublier bières et whiskey Irlandais.

Vendredi 11 septembre, destination le Larzac pour notre sortie d'automne. Plus précisément : Ste EULALIE de CERNON avec le matin la visite guidée du reptilium du Larzac et l'excursion en vélo-rail l'après-midi. Le parcours de cette ancienne voie ferrée pleine de charme et de mystères a ravi tout le monde et a fait découvrir de beaux paysages : LAPANOUSE DE CERNON, LA BASTIDE DE PRADINES, les gorges du CERNON ...

Le samedi 10 octobre, le repas de la rentrée à la salle de CAMJAC a été animé par les comédiens de la Pastourelle. Nous étions 79, à passer une agréable après-midi.

Le goûter récréatif, le vendredi 13 novembre à la salle de FRONS. Bonne ambiance en chansons avec Nanie PEREZ et son orgue de barbarie. Satisfaction des 64 présents.

Enfin l'assemblée générale du samedi 15 décembre a fait apparaître la bonne marche du club en présence de M. G. ESPIE, maire de CAMJAC et de Mme A. BLANC, conseillère départementale.

Les élus ont souligné l'importance du rôle à jouer par notre association auprès des personnes seules et isolées, ils ont aussi remarqué la bonne gestion de notre club, les finances saines et le travail des membres du bureau pour arriver à ce résultat.

# Téléthon 2015



C'est maintenant une institution dans la salle du café de FRONS.

La manifestation du Téléthon est devenu un vrai moment de solidarité, de convivialité et du bien vivre ensemble. Nous pourrions rêver que cela perdure tout au long de l'année

Merci à tous ceux qui sont venu soutenir par leurs dons nos bénévoles, bravo à Nadine, Geneviève, Claudie, Annie, aux deux Gérard à Isabelle, Bernard et tous les autres pour leur travail et leur disponibilité.

Nos remerciements vont aussi vers les associations locales qui par leurs dons, ont contribué, au résultat plus que positif de cette opération. Merci aux bénévoles du café associatif de FRONS pour leur disponibilité et la gestion de cette affluence peu commune.

# La vie associative

Le succès de cette journée fut parfaitement géré par l'équipe de bénévoles, étoffées de quelques nouvelles recrues Environ 220 convives, qui se sont succédés entre 8 heures du matin, et bien après 14 heures. De l'avis général seuls les absents avaient tort de ne pas être là. Les organisateurs se sont retrouvés dès lundi, pour tout ranger, puis le vendredi 11 décembre pour faire le bilan de la manifestation. Ce bilan nous sommes heureux et fier, de vous le présenter et de le partager avec vous tous, car c'est tous ensemble que nous avons fait de cette journée une belle œuvre de solidarité en faveur du Téléthon.

CAMJAC versera donc 1617,40 Euros au pot commun, ce qui pour une commune de notre taille, est un résultat dont nous pouvons tous être fiers. La somme récoltée rapporté au nombre d'habitants représente 2,92 € par habitant. Les absents auront l'occasion de faire monter sensiblement ce chiffre, par leur présence en 2016.

Ce jour-là, à FRONS il y eut donc quatre vainqueurs: le Téléthon, la solidarité, l'humanisme, le lien social et cela grâce à vous tous. Les récents évènements tragiques, ont été un catalyseur supplémentaire à la cohésion de notre commune. Le drapeau mis en évidence au café de FRONS, a été salué par l'ensemble des participants qui eurent une pensée pour les victimes de la barbarie.

Rendez-vous est pris pour 2016, l'objectif pour les organisateurs, faire encore mieux pour satisfaire les convives, pour CAMJAC, dépasser la somme de 2015, relèverons nous ce défi, a n'en pas douter, vous serez au rendez-vous ainsi que les absents de cette édition qui vont nous rejoindre à coup sûr. Merci et bravo à tous.

*Edgar WERMUTH*

## COMITE DES FETES DE CAMJAC en 2015

En 2015, la fête d'été s'est déroulée sous un soleil radieux, *les gens bons* de Camjac ont fait carton plein avec un apéro concert (brochettes-frites-crêpes), un petit déjeuner copieux, un concours de pétanque et un bal traditionnel accompagné du fameux *jambon braisé*.

C'est sous la joie et la bonne humeur que familles et amis se sont retrouvés nombreux à l'occasion de cette fête annuelle.

Suite la dernière assemblée générale 3 décisions ont été prises :

- le changement de bureau a eu lieu avec comme présidents : Charly DELMAS, Bastien VIGUIER et Mathieu SOULIE,
- la décision unanime pour suspendre la gratounade hivernale,
- la sortie annuelle du comité dans les gorges du TARN.

Le bureau et l'ensemble du comité des fêtes remercient tous les bénévoles qui contribuent et participent au bon déroulement de la fêtes d'été.

Les portes du comité des fêtes sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent s'investir et partager de bons moments.



---

## COMITE DES FETES DE FRONS en 2015

Cette année suite à l'assemblée générale, le bureau a changé et vous attend nombreux le dernier week-end de juillet.

Au programme, samedi soir apéro concert avec les fameuses moules frites suivi de la nouveauté de cette année, *un repas dimanche midi avec truffade et saucisse*.

Le bureau remercie tous les bénévoles qui participent au bon déroulement de la fêtes votives.

## **CAFE DU VILLAGE DE FRONS : Comité d'Animations de FRONS en 2015**

C'est une Association qui gère un débit de boissons depuis 30 ans, tout en organisant quelques animations,

Le café est ouvert à toutes les associations de la commune qui souhaitent se retrouver pour organiser des réunions ou manifestations. Pour cela contacter la mairie.

**Les heures d'ouverture sont les suivantes :**

- Le Samedi soir à partir de 19H00, jusqu'au dernier client.
- Le Dimanche matin jusqu'à 12H00.
- Le Dimanche après-midi à partir de 17H00, jusqu'au dernier client.

Vous pourrez contacter un des bénévoles du café au : 05.65.72.20.19 durant les horaires d'ouvertures.

Je voudrais remercier tous les bénévoles qui s'investissent tous les week-ends afin de faire vivre le café associatif tout en conservant un lien social.



## LA CHASSE en 2015

Après 14 ans de bons et loyaux services, Philippe Besset a souhaité laisser la présidence de la société de chasse. Je tiens ici, à le remercier pour toutes ces années passées à organiser, gérer, veiller au respect des différents types de chasse et la bonne entente entre agriculteurs et chasseurs. A l'issue de l'assemblée générale, le nouveau bureau s'établit comme suit :

- Président : Gaël GAUTIER,
- Vice-président : Philippe BESSET,
- Trésorier : Roland COUFFIGNAL,
- Secrétaire : Franck PROMEYRAT,
- ainsi que les autres membres : Rémy CANITROT, Frédéric SALESSES, Dominique SOULIE et Bastien VIGUIER.



## LE TENNIS en 2016

Le tennis club de Camjac compte actuellement treize licenciés avec une activité au ralenti mais l'année dernière (2016) deux joueurs ont participé au tournoi du ségala et un a participé au tournoi d'ONET LE CHATEAU et de LA PRIMAUBE avec des pertes au premier tour.

Au mois de septembre 2016, nous avons participé au championnat de l'AVEYRON par équipes où nous avons fini dernier.

Chaque année a lieu la journée du club entre membres pour s'amuser et se retrouver autour d'un tournoi interne.

Un gros projet est mené par la mairie afin de refaire le terrain actuel en un terrain multisports, ce qui est une très bonne chose car le terrain est un peu fatigué.

Le club remercie la municipalité de CAMJAC pour les aides apportées tout au long des années.

Le prochain évènement sera la journée du club et aura lieu fin août.

Eric BOISSONNADE



## L'Entente Sportive CAMJAC – QUINS en 2016

L'entente fût créée en juin 1993 entre l'AS CAMJAC-FRONS et la jeunesse sportive de QUINS.

Si elle perdure aujourd'hui, c'est grâce à l'implication, l'engagement, l'amour du jeu (et de la 3<sup>ème</sup> mi-temps) de nombreux bénévoles, dirigeants, joueurs et supporters sous les couleurs rouge et jaune.



Aujourd'hui, c'est Alain BEURET qui continue de prospérer et mener la troupe dans une ambiance de village avec des 3<sup>ème</sup> mi-temps au café de FRONS ou de QUINS, l'organisation du quine et des petits déjeuners.

L'E.S.C.Q. est arrivé au terme de sa saison 2016/2017 avec de beaux résultats.

Le Président du club Monsieur Alain BEURET, tient à féliciter l'encadrement pour leurs dynamismes, ainsi que tous les joueurs pour leurs sportivités tout au long de l'année.

Le club recrute pour la saison prochaine donc n'hésitez pas à le contacter si vous aimez le foot et avez envie de passer des moments sportifs et conviviaux

Le club est aussi à la recherche de sponsors afin de pouvoir faire vivre le club.

Alain BEURET, Président de l'E.S.C.Q.



## LOS DOS CLOQUIES en 2016

Les adhérents du club « Générations mouvement » et les aînés ruraux de Camjac étaient 63, le 9 janvier, venus partager la galette des rois et échanger leurs vœux de bonne année. Ils ont visionné un diaporama réalisé par Roger PANIS au cours du voyage en Irlande en juin 2015.

Bonne affluence au quine annuel du club, le 21 février. Bonne opération pour les finances du club.

La traditionnelle fouace des rameaux, le samedi 19 mars, a été animée par les comédiens de la Pastourelle qui ont interprété en occitan la pièce « l'escampat » appréciée par les 60 aînés présents.

Vendredi 15 avril : la sortie « stockfish » nous conduit à l'auberge de la cascade à POLISSAL. Le matin, arrêt à la chèvrerie de MONTPLAISIR à MOYRAZES, vif intérêt pour cette structure moderne.

C'est dans le LOT que la sortie de printemps, le mardi 17 mai, nous a permis de visiter la grotte de PECH MERLE le matin et l'écomusée de CUZALS l'après-midi .

36 adhérents étaient partant pour le voyage en CHAMPAGNE – ARDENNES – LORRAINE du 27 juin au 3 juillet qui fut une réussite. Temps forts : VERDUN pour le centenaire de la bataille de cette ville, citadelle, champ de bataille, forts, cimetières, ossuaire, mémoriaux et saisissant spectacle son et lumière « des Flammes à la Lumière ». Mais aussi visites : COLOMBEY, DOMREMY, VAUCOULEURS, une pointe au grand-duché du LUXEMBOURG, de REMICH à SCHENGEN en balade en bateau sur la MOSELLE, NANCY, REIMS...

Les CEVENNES ont accueilli le groupe de 46 aînés pour la sortie d'automne. Le musée du désert à MIALET, la bambouseraie à ANDUZE l'après-midi, sortie réussie dans une bonne ambiance, satisfaction générale malgré la fatigue due au trajet.

Le traditionnel repas de l'amitié, le samedi 15 octobre, a réuni 77 adhérents à la salle des fêtes de CAMJAC (au menu « chevreau à l'oseille »). Les Vamps de BARAQUEVILLE (Raymonde et Solange) ont assuré l'animation.

La salle de FRONS a accueilli 50 adhérents pour le goûter récréatif, le mardi 15 novembre, autre moment de convivialité.

Enfin l'assemblée générale du samedi 10 décembre a fait apparaître la bonne marche du club en présence de M. G. ESPIE, maire de Camjac. M. le maire a félicité le bureau pour le bon travail effectué.

Après le verre de l'amitié, les 80 participants se sont retrouvés à la salle des fêtes de CAMAJC pour le repas.





## **CAFE DU VILLAGE DE FRONS : Comité d'Animations de FRONS en 2016**

Depuis sa création, le café d'animation de Frons n'avait pas de nom.

Lors de la dernière assemblée nous avons donc décidé de lui donner une entité : l'ENTENTE.

Le café est là pour faire vivre le village grâce à diverses animations :

- Une soirée « vin » a été organisé fin mars.
- Dès l'arrivée des beaux jours nos traditionnels concours de pétanque débiteront (fin mai).
- La plus grosse festivité aura lieu le 24 juin avec le traditionnel : « Méchoui ».
- Et une soirée « bières » sera organisée l'automne.

Merci à tous les bénévoles qui s'activent autour du café, ainsi qu'à ceux qui le font vivre.



## **LA CHASSE en 2016**

Afin de pouvoir mener un certain nombre de projet, dont la signalisation et l'amélioration de la sécurité lors des battues, des aménagements divers pour le petit gibier et en prévision d'un futur local, nous avons décidé d'organiser plusieurs manifestations. Bien sûr le quine traditionnel qui a lieu chaque année le dernier samedi de février, les repas du chevreuil, qui ont d'ailleurs rencontré un franc succès, et les concours de belote qui, de mois en mois, attirent toujours plus de participants. Ceux-ci reprendront du mois de septembre 2017 jusqu'en mars 2018, les 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à 20h30.

Une saison de chasse s'est donc écoulée. L'état du petit gibier sédentaire est aléatoire. Le lapin se porte bien à FRONS, créant d'ailleurs des désagréments aux jardiniers. Pour diminuer leurs impacts, nous avons effectué deux furetages, le premier en juin 2016, et le second en février 2017. Le sanglier génère quant à lui plus de soucis. Conscients des problèmes qu'il crée, nous avons décidé de pouvoir le tirer lors des battues aux chevreuils. Deux ont ainsi été prélevés. L'entente sanglier, qui regroupe les communes de RULLAC, MELJAC, une partie de CENTRES et de SAINT-JUST, et de CAMJAC, a joué pleinement son rôle. Avec trois jours de chasse du 15 août 2015 au 28 février, ces chasseurs ont maintenu un niveau convenable de la population, même si certains pensent que ce n'est pas suffisant. La caractéristique du pays fait qu'il est difficile de stopper l'animal. Je tiens vivement à les remercier pour leur dévouement, le temps passé, même si cela est une passion, et l'effort financier consentit car le sanglier ne se chasse pas comme un lapin.

De plus nous avons effectué plusieurs battues aux pigeons de toit. Ces derniers peuvent amener des problèmes sanitaires au sein des exploitations ou habitations touchés comme la grippe aviaire, car ces oiseaux volent de commune en commune, et de ferme en ferme.

Je souhaite aussi remercier les agriculteurs et propriétaires qui, par le passé et récemment, nous ont accordé leur droit de chasse et leur confiance.

Enfin, même si la chasse reste un loisir, nous sommes là aussi pour répondre, dans la mesure du possible, aux différents problèmes qui peuvent survenir. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Cordialement

Gaël GAUTIER



## Ashley DELOUVRIER, « Comme un poisson dans l'eau »



Clin d'œil à Ashley DELOUVRIER née le 02 juin 2002, résidente de notre commune et futur championne en herbe de natation.

Petit retour sur la dernière compétition de l'année pour le club Albi Natation, représenté par Ashley DELOUVRIER, lors des championnats de France fille 15 ans et moins, qui a eu lieu à Dunkerque du 18 au 23 Juillet.

Déplacement lointain, mais avec l'ambition d'atteindre des objectifs de finale sur au moins une nage lors de ses championnats.

L'entrée en liste était difficile, comme souvent, avec un peu de pression pour Ashley, qui termine à la 34<sup>ème</sup> place en 1'19"53.

Le lendemain, se jouait la nage forte d'Ashley, le 50 mètres brasse, avec un peu d'appréhension sur cette course car l'objectif de finale était clairement dans la tête. Mais la détermination d'Ashley était telle que la finale se trouva à portée de main. Ashley réalise sa meilleure performance individuelle en 34"83 et gagne sa place en finale B de ses championnats de France. Elle terminera 7<sup>ème</sup> de la finale B.

Il restera la nage bonus pour Ashley, le 50 mètre nage libre. Sans grande ambition et avec un départ raté, un petit 28"84 lui vaut la 37<sup>ème</sup> place.

Un grand bravo à Ashley qui une grande première pour le club, obtient sa place en finale B de ces championnats sur le 50 mètres brasse. Une saison qui se termine, avec un objectif plus qu'atteint.

### Bravo la miss !!!

 <p><b>PALMARES</b> <b>2016 / 2017</b></p>	<b>26 NOVEMBRE 2016</b>	3ème régionale sur le 50 nl, 15ans et -
	<b>27 NOVEMBRE 2016</b>	2ème régionale sur le 50 dos, 15ans et -
	<b>27 NOVEMBRE 2016</b>	2ème régionale sur le 100 brasse, 15ans et -
	<b>26 NOVEMBRE 2016</b>	Championne Régionale sur le 200 brasse, 15ans et -
	<b>17 DÉCEMBRE 2016</b>	3ème championnats N2 sud Ouest sur le 50 dos, 15ans et -
	<b>17 DÉCEMBRE 2016</b>	2ème championnats N2 sur 50 brasse, 15 ans et - et qualification pour les Championnats de France promotionnel à Chalon sur Saône et pour les championnats de France 15 ans et - à Dunkerque.
	<b>18 DÉCEMBRE 2016</b>	3ème championnats N2 sud Ouest sur 100 brasse 15ans et -
	<b>24 MARS 2017</b>	2ème Finale C championnats N2 sur 50 dos
	<b>25 MARS 2017</b>	2ème Finale C championnats N2 sur 50 Brasse
	<b>26 MARS 2017</b>	3ème Finale C championnats N2 sur 100 Brasse
	<b>25 AU 28 MAI 2017</b>	Championnats de France promotionnel
	<b>19 AU 23 JUILLET 2017</b>	Qualification Championnat de France 15ans et -



#### Objectifs 2016/2017

- Qualification aux championnats de France 15 ans et -
- Qualification aux championnats de France promotionnel
- Finale lors des championnats de France 15ans et -

#### Objectifs à long termes

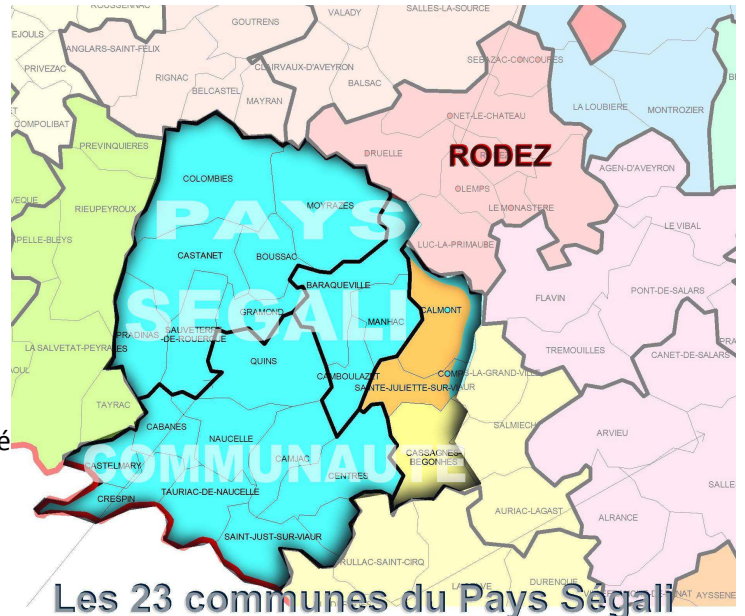
- Qualification aux championnats de France Elite.

## LA C.C.N. devient PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, notre territoire intercommunal compte désormais 38 membres de 23 communes, et se déploie le long de la RN 88 depuis les limites du Tarn jusqu'aux portes du Grand Rodez.

Elles rassemblent les communes de :

- COLOMBIES : 2 délégués
- MOYRAZES : 2 délégués
- BOUSSAC : 1 délégué
- CASTANET : 1 délégué
- GRAMMOND : 1 délégué
- SAUVETERRE DE ROUERGUE : 1 délégué
- PRADINAS : 1 délégué
- BARAQUEVILLE : 7 délégués
- MANHAC : 1 délégué
- CAMBOULAZET : 1 délégué
- CALMONT : 4 délégués
- SAINTE JULIETTE SUR VIAUR : 1 délégué
- CASSAGNES – BEGONHES : 2 délégués
- QUINS : 1 délégué
- CABANES : 1 délégué
- NAUCELLE : 4 délégués
- CASTELMARY : 1 délégué
- CRESPIN : 1 délégué
- TAURIAC DE NAUCELLE : 1 délégué
- SAINT JUST SUR VIAUR : 1 délégué
- MELJAC : 1 délégué
- CENTRES : 1 délégué
- CAMJAC : 1 délégué



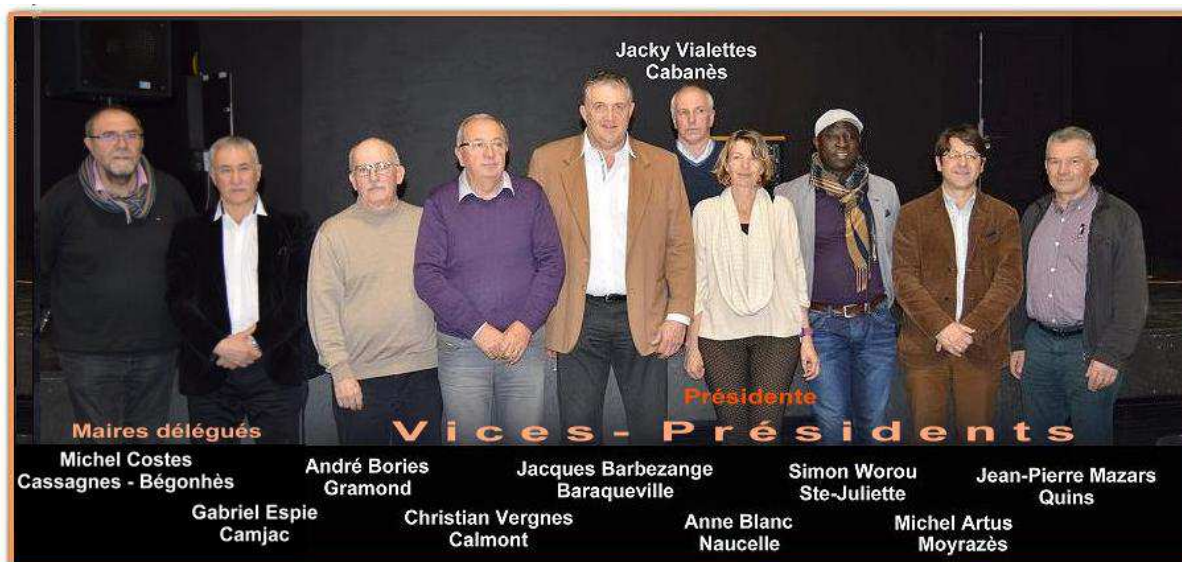
## **Quelles sont les compétences gérées par le PAYS SEGALI COMMUNAUTE ?**

- Actions de développement économique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales et promotion touristique : office de tourisme, zone d'activités, Halle de Baraqueville, pôle artisanat d'art de Sauveterre, Terre Ségala à Naucelle ;
- Collecte et traitement des déchets ;
- Aménagement de l'espace : P.L.U.I. ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Voirie ;
- Action sociale (CIAS) : E.H.P.A.D. la Fontanelle à Naucelle ;
- Politique du logement et cadre de vie : logement intergénérationnels Les Platanes à Camjac ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportif et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire : Bibliothèque de Baraqueville, Ludothèque de Baraqueville, Gymnase de Baraqueville et de Naucelle, stades des écoles de Baraqueville, espace aquatique de Naucelle et les écoles du Baraquevillois ;
- Enfance et Jeunesse (Compétence déléguée sur le Naucellois au Centre Social et Culturel) : Halte-garderie à Naucelle, Micro-crèche de Naucelle, ALSH Naucelle – Baraqueville – Calmont ;
- Tourisme ; la Communauté de Communes est compétentes pour la création, l'entretien et la gestion de structure et d'équipement touristiques : Plan d'eau du Val de Lenne, Parc animalier de Pradinas, aire de la Gazonne de Sauveterre et Maison des Cents Vallées à Naucelle.
- Assainissement non collectif.

## Organigrammes

Le 17 janvier dernier, les élus de cette nouvelle institution ont élu leur gouvernance

- **Présidence** : Anne Blanc  
Responsable et en charge de la commission finance et Urbanisme (PLUI, SCOT et ADS)
- **1<sup>er</sup> Vice-Président** : Jacques BARBEZANGE  
Responsable et en charge de la commission communication, numérique, site internet, système d'information géographique (SIG)...
- **2<sup>ème</sup> Vice-Président** : Christian VERGNES  
Responsable et en charge de la commission économie, agriculture, suivi des bâtiments en construction
- **3<sup>ème</sup> Vice-Président** : Jacky VIALETTE  
Responsable et en charge de la commission déchets ménagers, assainissement non collectif puis dans un second temps assainissement collectif
- **4<sup>ème</sup> Vice-Président** : André BORIES  
Responsable et en charge de la commission équipement sportif et touristiques, tourisme, relations aux associations, suivi des achats.
- **5<sup>ème</sup> Vice-Président** : Simon WOROU  
Responsable et en charge de la commission petite enfance, enfance, jeunesse (Hors écoles)
- **6<sup>ème</sup> Vice-Président** : Jean-Pierre MAZARS  
Responsable et en charge de la commission voirie, aire des gens du voyage, transport à la demande et intermodalité
- **7<sup>ème</sup> Vice-Président** : Michel ARTUS  
Responsable et en charge de la commission école et équipements culturels
- **Membres du bureau délégués** : Gabriel ESPIE et Michel COSTES  
Responsable et en charge de la commission sociales (CIAS – Centre social et culturel) et culture (coordination et suivi de l'action culturelle)



## ERRATUM

Suite à l'élection d'Anne BLANC comme député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de l'Aveyron le 18 juin 2017, et de ce fait démissionnaire de son poste de présidente du PAYS SEGALI COMMUNAUTE, les élus ont dû revoter leur nouveau président.

A été élu nouveau président, le 24 juillet 2017, Jean-Pierre MAZARS.

Karine CLEMENT, nouvelle élue de la Mairie de Naucelle, remplace M. Jean-Pierre MAZARS au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

Les autres vice-présidences restent inchangées.



## LES PLATANES

Cette résidence ouverte depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012, accueille actuellement 12 personnes (sur une capacité de 16).

Les résidents sont accompagnés tous les jours, du lundi au dimanche, par Claude SUDRES, Sylvain MALPEL et Maria FILOMENA DOS SANTOS.

Tous les midis, les résidents partagent un moment convivial avec Maria, Sylvain ou Claude, autour d'un repas dans la salle à manger décorée par leurs créations ou celles des bénévoles. Ils peuvent lire le journal, prêté gracieusement par Jean-Marie PANIS.

Les après-midi diverses activités leurs sont proposées : promenade, activités culinaires, jeux de mémoire, films, jardinage, plantation de fleurs....

Un jeudi sur deux, ce sont les jeux de société et les cartes qui sont à l'honneur avec le club du 3<sup>ème</sup> âge et toutes les personnes qui souhaitent passer un moment convivial et agréable en leur compagnie.

Aux Platanes, Sylvain, Claude et Maria sont très attentionnés et veillent à souhaiter à tous les résidents leurs anniversaires, la fête des mères et des pères.

Une fois par an est organisé le repas de Noël avec les résidents et leurs familles, ainsi qu'un repas avec les élus municipaux.

Les Platanes ont aussi leur association : « **les amis des platanes** » créée il y a environ 4 ans, avec cette année un nouveau Président qui est résident aux Platanes et épaulé par de nombreux bénévoles.

L'association est étroitement liée avec les résidents et organise :

- tous les ans : un quine dans lequel les confections (coussins, tablier...) des résidents font offices de lot. Cette année le quine a remporté un franc succès avec une salle des fêtes de FRONS comble.
- une fois par an une journée intergénérationnelle avec L'APE et les enfants de l'école primaire de CAMJAC a lieu.
- une fois par semaine, les après-midi : les bénévoles et membres de l'association viennent faire des activités manuelles avec les résidents.





## JEUX ET ACTIVITES



Voici les dates pour l'année 2016 auxquelles vous êtes conviés pour vous divertir en compagnie de nos aînés, autours de jeux de sociétés et de parties de cartes

Venez nombreux !!!

Al'issue de chaque jeu, un goûter est apporté à tour de de rôle par chacun des participants extérieur, permettant ainsi de prolonger ce moment de convivialité. Daniel DRULHE vous remercie chaleureusement.

DATES JEUX DE CARTES ET SOCIETES POUR L'ANNEE 2018			
Janvier 2018	Jeudi 11		Juillet 2018
	Jeudi 25		
Février 2018	Jeudi 08		Août 2018
	Jeudi 22		
Mars 2018	Jeudi 08		Septembre 2018
	Jeudi 22		
Avril 2018	Jeudi 05		Octobre 2018
	Jeudi 19		
Mai 2018	Jeudi 03		Novembre 2018
	Jeudi 10		
	Jeudi 24		
Juin 2018	Jeudi 07		Décembre 2018
	Jeudi 21		



## ECO PHYTO : VERS un ZERO PHYTO sur la commune de Camjac

Notre de commune de Camjac a adopté le **plan d'Amélioration des Pratiques d'utilisation et de Réduction des Produits Phytosanitaires**.

Ce plan permet d'apporter des préconisations de gestion en matière de pratiques phytosanitaires à destinations des services techniques de la commune, pour à terme abandonner l'usage des pesticides et des énergies chimiques.

Les objectifs essentiels sont les suivants :

- **Préserver** la sécurité sanitaire et la santé des agents municipaux mais aussi la vôtre.
- **Réduire** les quantités de produits phytosanitaires utilisées, optimiser et sécuriser leur stockage dans un local aménagé à cet effet.
- Vous **sensibiliser** Habitants de Camjac au changement de pratiques sur les espaces verts communaux et vous inciter à faire de même sur vos espaces privés.
- Participer activement à **l'amélioration du cadre et de la qualité de vie** de la commune de Camjac.

Pour ce faire, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue propose des solutions et met à disposition un plan d'Amélioration des Pratiques d'utilisation et de réduction des produits phytosanitaires.

Il existe **deux types** de produits phytosanitaires :

- Les produits **chimiques de synthèse** qualifiés de **dangereux** :
  - **Les Herbicides** pour lutter contre les mauvaises herbes.
  - **Les Fongicides** pour lutter contre les champignons.
  - **Les insecticides** pour lutter contre les insectes.
- Les produits **d'origines naturelles** agissant par stimulations des défenses naturelles et sont **généralement non dangereux pour l'environnement**.

## 1- Les enjeux :

- Les **pesticides** sont présents chez **82 à 90%** des ménages. De nombreuses études attestent du lien entre exposition aux pesticides et l'émergence de certaines maladies. D'après l'INSERM, « il semble exister une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte : maladie de Parkinson, cancer de la prostate, risques pour le développement de l'enfant.
- 96% des cours d'eau et plus de 50 % des nappes phréatiques françaises sont pollués.

## UNE RESPONSABILITE PARTAGER : NOUS SOMMES TOUS CONCERNES

Les enjeux environnementaux et sanitaires sont donc très forts et tous les acteurs, publics ou privés ainsi que les particuliers sont concernés.

## 2- La réglementation (Loi Labbé n 2014-110 du 6 février 2014) encadre l'utilisation des produits phytosanitaires.

A compter du **1<sup>er</sup> janvier 2017**, il est désormais **interdit aux personnes publiques** (donc également les Mairies) **d'utiliser** ou de **faire utiliser des produits phytopharmaceutiques** aux agents municipaux pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades accessibles ou ouverts au public, terrains sportifs. L'utilisation des produits phytosanitaires reste autorisée dans les cimetières sans usage de promenade.

Concernant la réalisation du traitement du **cimetière de Camjac** et de **Frons**, vous serez informés **24 h avant** l'opération. La zone sera **balisée**.

Un **panneau interdiction** d'accès au public permettra d'aviser la population sur le lieu même du traitement pendant la durée du traitement.

# Informations

## 3- De nouvelles méthodes de Gestions

Le tableau ci-dessous présente les méthodes de gestions retenues pour la commune de Camjac.

COMMUNE DE CAMJAC		
Espace	Descriptif	Préconisation
Mairie	Cour de la Mairie, revêtement gravier et goudron.	Désherbage manuel, thermique et balayeuse mécanique.
Salle des fêtes	Revêtement gravier et goudron.	Désherbage manuel, thermique, et balayeuse mécanique.
Bourg	Revêtement goudron.	Désherbage manuel, thermique, et balayeuse mécanique. Fleurissement de pied de mur.
Lotissement La Peysierette	Revêtement goudron. Sable. Pelouse.	Désherbage manuel, thermique, et balayeuse mécanique. Tondeuse, débroussailleuse, réciprocatteur pour l'entretien de la pelouse et du poste de relevage.
Frons	Revêtement gravier, goudron.	Désherbage manuel, thermique, et balayeuse mécanique. Fleurissement de pied de mur.
Lotissement la Peyre Blanque	Revêtement gravier.	Allée à goudronner. Désherbage manuel, thermique, balayeuse mécanique.
Lotissement la Peyre Blanque	Revêtement goudron et gravier.	Désherbage manuel, thermique, et balayeuse mécanique.
Cimetière Frons	Revêtement gravier et pelouse.	Désherbage chimique avec respect de la réglementation (affichage réglementaire).
Cimetière La Croux	Revêtement gravier et pelouse.	Désherbage chimique avec respect de la réglementation (affichage réglementaire).
Eglise La Croux	Revêtement goudron et pelouse.	Désherbage manuel, thermique, et balayeuse mécanique.

Les conseillers techniques du CPIL du Rouergue, après avoir réalisé un état des lieux des pratiques phytosanitaires des communes de Quins et de Camjac, en étroite participation avec Joël Garric et Vincent Gaffard, nos agents municipaux très compétents en la matière, nous ont accompagnés dans l'estimation du besoin de chaque commune respective de Camjac et Quins.

Nous devons nous **équiper de petit matériel réglementaire** pour mener à bien ce projet, dont une **armoires de stockage** réglementaire des produits phytosanitaires **mise à disposition aux deux communes**. L'essentiel du **matériel alternatif** de gestion des espaces verts, sera composé **d'un désherbeur** thermique gaz à charriot, **d'une balayeuse** mécanique manuelle, **d'un récupérateur**, de plusieurs types de **binettes**.

## 5- Communication

Les conseillers techniques du CPIL du Rouergue devront prochainement effectuer des **actions de communication** sur l'opération ZERO PHYTO afin de vous informer, Habitants de Camjac sur les nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé et vous **sensibiliser** pour vous permettre ainsi une **meilleure acceptation** de l'apparition progressive de **végétation spontanée** en milieu urbain.

Une **intervention en milieu scolaire** auprès des classes de CM2 est également programmée au printemps 2017

### Prochaines étapes :

- **1 er janvier 2018** : la vente de produits phytosanitaires **ne se fera plus en libre-service** pour les jardiniers amateurs.
- **1 er janvier 2019** : **interdiction** d'utilisation de produits phytosanitaires.

**POUR UN ZERO PHYTO réussi sur la commune de CAMJAC dès aujourd'hui :**

**« Tous à vos BINETTES »**



## Information sur les Frelons Asiatiques

Le frelon asiatique est arrivé en France en 2004 dans la région Bordelaise, certainement dans un cargo de poterie en provenance de Chine. Depuis, une partie de l'Europe, la France dont l'Aveyron sont colonisés.

On connaît maintenant le cycle biologique de ce frelon « aux pattes jaunes ». Dès la fin février, avec les premiers rayons de soleil, la femelle fondatrice sort de son abri où elle a passé l'hiver. Elle va dès cette période se nourrir, construire son nid, y pondre et assurer seule le début de son développement. Elle élèvera seule les premières ouvrières qui prendront ensuite le relais. Elle se consacrera alors, uniquement à la ponte.

A la fin du printemps le nid va s'agrandir avec de plus en plus de couvain et d'ouvrières.

A l'automne, seront élevés des individus sexués (mâles et futures fondatrices). Celles-ci seront fécondées et se disperseront ensuite.

Dans le nid, la reine et les frelons mâles mourront, alors que les femelles fécondées iront trouver un abri pour l'hiver. Ce sera la fin du cycle.

L'invasion de cet hyménoptère est devenue tellement oppressante que ce n'est plus seulement un problème apicole, c'est devenu également un problème de santé publique car il est de plus en plus présent près de la population et des habitations.

## Comment le combattre ?

**Il est maintenant prouvé qu'un piégeage continu de la mi-février jusqu'à la fin mai / début juin, est la meilleure arme, la moins chère et la plus efficace.**

## Pourquoi ?

Chaque capture, durant cette période, est une fondatrice qui a traversé les affres de l'hiver et maintenant prête à pondre !

C'est donc un nid potentiel évité et des milliers de frelons qui n'approcheront pas nos villages ou les ruches.

# Informations

## Comment le reconnaître ?



**Frelon asiatique**  
(taille réelle 3 cm)



**Frelon commun**  
(jusqu'à 4 cm)

## Comment fabriquer un piège ?



## Que faire en cas de découverte d'un nid ?



La destruction n'est pas une action simple et la plus grande prudence est nécessaire.

**Seul des professionnels habilités peuvent intervenir**

La préfecture de l'Aveyron communique une liste de professionnels :

- **Aveyron Forêt** (PRIVEZAC) : 05.75.36.24.05
- **Aveyron Guêpes** (BARAQUEVILLE) : 06.71.62.34.67
- **Allo LDR** (VILLENEUCE) : 05.65.81.72.65 / 06.20.25.13.51
- **APN** (RODEZ) : 05.65.78.33.46 / 0800.899.879
- **INTER NET** (GAILLAC D'AVEYRON) : 06.80.28.80.55
- **LA MILLAVOISE** (MILLAU) : 05.65.59.03.58 / 06.80.28.80.55
- **LIAUTARD Nicolas** (ESPALION) : 06.81.80.03.05
- **SOUYRIS Henri** (CARMAUX) : 05.63.43.41.62

**Vous pouvez également apporter votre concours à sa lutte en signalant son emplacement au secrétariat de l'Abeille de l'Aveyron - Syndicat Départemental de l'Apiculture (RODEZ)**

Téléphone = 06.45.07.72.19 / 06.78.12.19.49 / 06.71.06.08.03

E-mail = [jean-louis.seguret12@orange.fr](mailto:jean-louis.seguret12@orange.fr) / [abeilledelaveyron@gmail.com](mailto:abeilledelaveyron@gmail.com)



## Information sur l'écobuage

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'AVEYRON**

**CORPS DEPARTEMENTAL  
DES SAPEURS-POMPIERS**

**ETAT- MAJOR**



12031 RODEZ CEDEX 9  
Télécopie : 05 65 77 12 44  
☎ : 05 65 77 12 00

**\* ECOBUAGE \***

**MEMENTO PRATIQUE  
A L'USAGE DES UTILISATEURS**

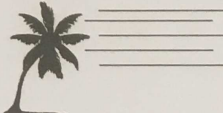
**I - RAPPEL SUCCINCT DE LA REGLEMENTATION PERMANENTE :**  
(Arrêté préfectoral n° 92.1344 du 19.06.92)

**☞ Pour le public**

 **au moins 200 mètres** 

☞ Interdiction en toutes circonstances de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles (bois, forêts, plantations, landes, garrigues et maquis)

**☞ Pour les propriétaires et ayants-droit**

☞ Toute l'année, incinération **interdite** par vent fort (grosses branches ou troncs des jeunes arbres agités) 

☞ du **1er mars au 30 avril** et du **15 juin au 30 septembre** ⇒ Incinération soumise à **autorisation**

☞ **Reste de l'année** ⇒ Incinération soumise à simple **déclaration**

**- Incinération soumise à autorisation :**

☞ Autorisation demandée au moins 8 jours avant la date prévue, en mairie (imprimé à retirer)

**Dans tous les cas, l'incinération devra être pratiquée :**

- sous surveillance constante,
- entre le lever du soleil et 14 h 00.

☞ La mairie informe le CODIS 12 en télécopiant le modèle d'autorisation préalablement rempli.  
Télécopie : 05 65 42 67 27 - Tél : 05.65.77.12.18

**- Incinération soumise à déclaration :**

☞ La déclaration est effectuée en mairie, en précisant le lieu, les numéros et superficies des parcelles concernées.

☞ La mairie informe le CODIS 12 en télécopiant le modèle de déclaration préalablement rempli.  
Télécopie : 05 65 42 67 27 - Tél : 05.65.77.12.18

**Dans la mesure du possible, il est préférable de transporter les végétaux coupés en déchèterie plutôt que de les incinérer.**



## Annexe 1 à l'arrêté préfectoral relatif à l'incinération des végétaux sur pied

### Déclaration d'incinération de végétaux sur pied à déposer en mairie 8 jours avant la date de l'opération

**Période d'utilisation de la présente déclaration** : du 1<sup>er</sup> octobre au 28 février et du 1<sup>er</sup> mai au 14 juin

**Territoire concerné** : la totalité des communes du département de l'Aveyron

**Je soussigné(e),**

Nom.....

Prénom(s).....

Adresse

.....

Tel fixe :..... Tel portable.....

**Propriétaire ou ayant droit, déclare avoir l'intention de pratiquer une opération d'incinération de végétaux sur pied, sur la (ou les) parcelle(s) ci-après désignée(s) :**

N° Parcelle cadastrale	N° section	Lieu dit	Superficie totale de la parcelle	Superficie de la zone nettoyée	Nature de la végétation à incinérer	Nature des espaces combustibles proches

Dans la période du ..... au .....

La période indiquée ci-dessus est d'une durée maximale d'une semaine.

Nombre de personnes participant à l'opération :

A.....,le .....

Signature du pétitionnaire

☛ DÉCLARATION A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR ET A DÉPOSER A LA MAIRIE DU LIEU DE L'OPÉRATION QUI EN FERA COPIE AU **C.O.D.I.S 12** ( FAX : 05 65 42 67 27 ), A LA **DDT** ( FAX : 05 65 73 50 19 ), A **L'ONF** ( FAX : 05 65 67 27 32 ).

☛ AU MATIN DE LA DATE RETENUE, LE DEMANDEUR DOIT AVISER PERSONNELLEMENT LE CENTRE OPÉRATIONNEL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CODIS - TEL : 18), DE L'HEURE EXACTE DE L'ALLUMAGE ET DU LIEU PRÉCIS DE L'OPÉRATION. EN L'ABSENCE DE CETTE DÉMARCHE, LA DÉCLARATION PERD SA VALIDITÉ.

☛ LE FEU SERA ALLUMÉ ET SURVEILLÉ EN PRÉSENCE DU PÉTITIONNAIRE, UNIQUEMENT PAR TEMPS CALME (ABSENCE DE VENT) ET APRÈS LE LEVER DU SOLEIL. TOUT FEU DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT ÉTEINT À 15H00, HEURE LÉGALE



## Annexe 2 à l'arrêté préfectoral relatif à l'incinération des végétaux sur pied

### Autorisation d'incinération de végétaux sur pied à demander en mairie 8 jours avant la date de l'opération

#### Période d'utilisation de la présente autorisation :

- \* 1<sup>er</sup> mars au 30 avril pour la totalité des communes du département de l'Aveyron
- \* 15 juin au 30 septembre uniquement pour les communes à risque faible

Dans les communes appartenant au massif Millau Grands Causses, au massif Saint Affrique, au massif Sud, toute opération d'incinération des végétaux sur pied est interdite en période très dangereuse soit du 15 juin au 30 septembre. (Voir en annexe 3 les communes concernées)

Je soussigné(e),

Nom .....

Prénom(s) .....

Adresse .....

Tel fixe : ..... Tel portable .....

Propriétaire ou ayant droit, déclare avoir l'intention de pratiquer une opération d'incinération de végétaux sur pied, sur la (ou les) parcelle(s) ci-après désignée(s) :

N° Parcelle cadastrale	N° section	Lieu dit	Superficie totale de la parcelle	Superficie de la zone nettoyée	Nature de la végétation à incinérer	Nature des espaces combustibles proches

Dans la période du ..... au ..... La période indiquée ci-dessus est d'une durée maximale d'une semaine.

Nombre de personnes participant l'opération :

A ....., le .....

**Signature du pétitionnaire**

Je soussigné, .....

Maire de ....., vu la demande présentée par ..... domicilié à .....

l'autorise à pratiquer l'opération d'incinération de végétaux sur pied, conformément à la demande ci-dessus.

Fait en mairie, le .....

**Le Maire**

☛ IMPRIME A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR ET A DÉPOSER A LA MAIRIE DU LIEU DE L'OPÉRATION QUI EN FERA COPIE AU C.O.D.I.S 12 ( Fax : 05 65 42 67 27 ), A LA DDT ( Fax : 05 65 73 50 19 ), A L'ONF ( Fax : 05 65 67 27 32 ), AU CORG ( Fax : 05 65 73 70 60 )

☛ AU MATIN DE LA DATE RETENUE, LE DEMANDEUR DOIT AVISER PERSONNELLEMENT LE CENTRE OPÉRATIONNEL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CODIS - TEL : 18), DE L'HEURE EXACTE DE L'ALLUMAGE ET DU LIEU PRÉCIS DE L'OPÉRATION. EN L'ABSENCE DE CETTE DÉMARCHE, L'AUTORISATION PRÉVUE AU PARAGRAPHÉ PRÉCÉDENT PERD SA VALIDITÉ.

☛ LE FEU SERA ALLUMÉ ET SURVEILLÉ EN PRÉSENCE DU PÉTITIONNAIRE, UNIQUEMENT PAR TEMPS CALME (ABSENCE DE VENT) ET APRÈS LE LEVER DU SOLEIL. TOUT FEU DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT ÉTEINT À 15H00, HEURE LÉGALE

## Le Tri, c'est facile !



Limitons le coût du traitement des ordures ménagères, **TRIONS nos déchets**

Le tri sélectif permet de protéger la planète et de préserver notre environnement.

- Je trie correctement pour bien recycler : je suis les consignes du tri en séparant les matériaux valorisables (verre, papier, carton, plastique, métaux) des matériaux non valorisables.
- Mon geste redonne vie aux déchets : par exemple, les briques alimentaires deviennent des cartons et des meubles, les plastiques sont transformés en laine polaire, barquettes..., les papiers et cartons donnent du papier recyclé, les canettes et les boîtes de conserve sont valorisées sous la forme de vélo et voiture, le verre est recyclé à 100 %.
- J'utilise, si je dispose d'un jardin ou de terrain, le compostage. En bac ou en tas, il vous permettra de fabriquer votre propre compost pour l'utiliser au jardin comme amendement, fertilisant et engrais vert.
- J'apporte gratuitement en déchetterie mes produits toxiques qui sont dangereux pour l'environnement (pots de peinture, solvants, essence, batteries...).

**Le tri sélectif permet de faire diminuer considérablement le tonnage d'ordure ménagère donc le coût de traitement. Attention ! Ne pas trier correctement ces déchets coûte cher.**

**Et devinez qui paie ce surcoût... Et oui, c'est bien nous tous !!! Qu'on se le dise !!!**

## SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI EN METTANT DANS LE SAC, BAC OU COLONNE DE TRI SÉLECTIF (DE COULEUR JAUNE), LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



### FLACONNAGES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE



### BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON



### BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES



### JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, CATALOGUES, ENVELOPPES (AVEC ET SANS FENÊTRE), LIVRES, PROSPECTUS



### SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE



**INFOS**  
Seuls les emballages bien vidés peuvent être recyclés.

- Pas besoin d'enlever les bouchons des bouteilles avant de les recycler.
- inutile de laver les emballages, les rincer suffit.
- n'imbriquez pas les emballages entre eux.
- ne déchiquetez pas vos papiers.

SAC, BAC OU COLONNE DE TRI JAUNE

## DÉPOSEZ DANS LE CONTENEUR À VERRE, LES EMBALLAGES CI-DESSOUS.



**INFOS**  
Jetez les capsules métalliques dans le bac de tri et les bouchons dans le bac d'ordures ménagères. Attention ! Les verres de table, vitres et miroirs vont dans le bac d'ordures ménagères

### FLACONS, POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



CONTENEUR À VERRE

## À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES



SAC, BAC NOIR

# DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHETTERIE

### Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

### Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

### Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

### Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

### Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

### Déchets des produits du jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu. Ne polluez plus les poubelles, rapportons nos déchets spécifiques en déchetterie.



Agriculteurs attention, pas de produits phytopharmaceutiques, oligo-éléments, produits d'hygiène de l'élevage laitier, (filière spécifique ADIVALOR : rappez-les chez votre distributeur)

# Informations

## ASSAINISSEMENT

Afin de ne pas dégrader l'assainissement chaque citoyen branché à l'assainissement collectif devra être vigilant sur les points suivants :

- Ne pas brancher les eaux pluviales sur le réseau d'eau usée.
- Ne pas jeter d'élément solide (Lingettes, serviettes, préservatifs, serpillères, coton tiges ...)
- Ne pas jeter d'élément polluant dans les éviers, toilette ou regard d'évacuation (Médicaments, pesticide, engrais et autre produit de jardinage, insecticides domestiques ou autres produits d'entretiens de la maison, huiles alimentaires ou de vidange, hydrocarbures, essence à détacher ou térébenthine...; fonds de peinture, détergents, solvants...)



## BRUIT

**Nettoyer, tondre, bricoler sans déranger ni gêner les voisins...**

Article 14 de l'arrêté préfectoral de l'AVEYRON n°2000-0427 en date du 11 décembre 2000 - Propriété Privées :

*« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.*

*A cet effet les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :*

- *Les jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30*
- *Les samedis : de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00*
- *Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 »*



# Informations

## RESTONS CITOYENS ...



## TRANSPORTS A LA DEMANDE



Vous habitez à	Vous souhaitez vous rendre à	Quels jours ?	A quelle heure ?		Combien ça coûte ?		Qui contacter ?
			Arrivée à destination	Horaire de retour*	Aller simple	Aller retour	
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE	NAUCELLE	MERCREDI ET SAMEDI	09H00	11H30	3,50 €	6,00 €	SATAR 05 65 73 40 49
			13H30	17H00			
CABANES - CRESPIN CASTELMARY CENTRES - MELJAC SAINT JUST SUR VIAUR QUINS	GARE NAUCELLE	LUNDI	Desserte des trains		5,10 €		
		MERCREDI					
		DIMANCHE					
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE QUINS	NAUCELLE correspondances ligne régulière en direction de RODEZ	MERCREDI	12h00	17h30	3,50 €		
NAUCELLE NAUCELLE GARE CAMJAC TAURIAC DE NAUCELLE CENTRES - MELJAC SAINT JUST SUR VIAUR QUINS	NAUCELLE	MARDI et JEUDI	14H00	16H00	ALLER RETOUR en TARIF DEGRESSIF de <b>GROUPE</b> 1 à 4 personnes 6,00€ 5 à 8 personnes 5,00 € 9 à 23 personnes 3,50 € au-delà de 23 personnes 2,00€		

\*Heure de départ du transporteur pour le retour à votre domicile

## NOS ARTISANS - PROFESSIONNELS

- Restauration : **L'auberge d'Hélène**, La Violette 12800 CAMJAC, 05.65.72.18.67/06.07.60.74.02
- Beauté : **Institut Art'mel**, esthéticienne à domicile – Mme GASCO Armelle, Le bourg 12800 CAMJAC, 06.51.58.98.69
- Photographie : **Studio Emeline Photo**, Emeline BRICOUT, La Vaysse 12800 CAMJAC, 06.20.55.87.65 / 05.81.19.05.81
- Electricien : **Luis INIGO**, La Peysierette 12800 CAMJAC, 05.65.72.28.29
- Menuiserie – Serrurerie – Ferronnerie : **Patrick CROZES**, La Croix-Rouge 12800 CAMJAC, 05.65.72.04.98
- Ecrivain, historien, romancier : **Daniel CROZES**, La Croix-Rouge 12800 CAMJAC
- Couvreur : **Jacques LACOMBE**, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.06.66
- Art de la table : **Sté VERVAL**, Vanessa LACOMBE, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.14.26 / 06.08.46.58.95
- Exploitant forestier et location de chapiteaux : **SDF CAYSSIALS**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.69.20.97
- Pareur bovins : **Laurent-Gaël GAUTIER**, Frons 12800 CAMJAC, 05.65.72.20.97
- Travaux agricoles et publics: **Michel LACOMBE (SARL Aveyron TP)**, Maury 12800 CAMJAC, 05.65.72.27.03/06.14.59.03.52
- Vente motoculture et clôture : **Jean SEGOND**, Le Bosc 12800 CAMJAC, 05.65.69.20.84
- Entretien – Réparation – Dépannage : véhicules industriels, camions, autocars, remorques et véhicules utilitaires : **Jean-Claude BOUSQUET (MECA MOBIL TRUCKS)**, la Réginie 12800 CAMJAC, 06.28.04.24.67
- Imprimerie : **Loïc SOUPPART (Graphi-discount)**, 12800 CAMJAC, 06.46.36.81.77
  
- Traductrice et Interprète Assermentée / Sworn Translator & Interpreter : **Claire Bailey**, La Gineste, 06.73.96.27.41.  
Traductrice bilingue Anglais-Français, Français-Anglais, tous documents officiels pour particuliers et professionnels : acte de naissance, mariage, décès, demande d'adoption, diplôme, acte notarié, contrat, document médical, lettre ... ainsi que tout autre texte et interprétariat.
  
- Auto entrepreneurs:
  - \* Menuiserie : **Claude GALY**, La Planque 12800 CAMJAC, 05.65.72.00.22
  - \* Multiservice : **Thierry LESNIAK**, La Planque 12800 CAMJAC, 05.65.72.03.74
  
- Gîte et chalet : « **La Devèze** », **Jacqueline DEVALS**, La Devèze 12800 CAMJAC, 05.65.72.27.72
- Gîte : « **Le Puech** », **Robert GENIEZ**, Le Puech 12800 CAMJAC, 05.65.72.26.04 / 06.23.00.82.09 / yolande.geniez@wanadoo.fr
- Gîte : « **Le Navech** », **Geneviève MOUYSET**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.72.17.69
- Gîte : « **Le Navech** », **M. Vincent TEULIER**, Le Navech 12800 CAMJAC, 05.65.72.15.79 / 06.62.22.26.39 / vincent.teulier0189@orange.fr





## Ils se sont dit « oui ! »

Mathieu SOULIE et Elodie BOISSONNADE, mariés le 27 février 2016 (LE BOSCH)  
Jérémy VAISSIERE et Caroline DESAILLY, mariés le 13 mai 2016 (MAURY)



***Tous nos vœux de bonheur pour ces unions.***

## Ils nous ont quittés ...

Georgette Yvette Berthe CAVALIE veuve REGOURD, décédée le 10 juillet 2015 (FRAYSSINHES)  
Lucien ALVES, décédé le 02 août 2015 (LES PEYSIETTES)  
René Christin MALPEL, décédé le 27 août 2015 (LA BOULE)  
Gustave Casimir MARTY, décédé le 15 septembre 2015 (CAMJAC)  
Maria Augusta Adeline SOULIE veuve REY, décédée le 19 décembre 2015 (LA BESSARIE)

Paul Louis Gabriel BESSET, décédé le 07 mars 2016 (RUHLE)  
Roger Germain Georges GARRIC, décédé le 07 mars 2016 (LE FRAYSSE)  
Berthe Lucie Maria SOULIE veuve MAGNE, décédée le 13 mars 2016 (LA CROIX-ROUGE)  
Marie Thérèse Eugénie IMBERT, décédée le 13 mars 2016 (RODEZ)  
Philibert Julien Aimé LOUBIERE, décédé le 24 avril 2016 (LES PEYSIETTES)  
André Louis Paul REY, décédé le 30 avril 2016 (MAURY)  
Gabriel Henri Marius LACOMBE, décédé le 1<sup>er</sup> mai 2016 (BARAQUEVILLE)  
Jean Camille Michel DELMAS, décédé le 1<sup>er</sup> juin 2016 (LA GINESTE)  
Gérard Marcel Etienne DECHELPRETRE, décédé le 11 juin 2016 (SAUVETERRE-DE-ROUERGUE)  
Andrée Louise Emilienne LACOMBE veuve MOUYSSSET, décédée le 28 juin 2016 (LE FRAYSSE)  
Nicole Bélangère Adèle Marie TAPIE de CELEYRAN, décédée le 12 août 2016 (LE BOSCH)  
Elie Pierre Clément BOUSQUET, décédé le 19 septembre 2016 (LA REGINIE)  
Gilbert Célestin Eloi ARTUS, décédé le 04 octobre 2016 (NAUCELLE)  
Louis Jean Auguste CAILHOL, décédé le 11 décembre 2016 (FRONS)  
Georges Lucien Albert Joseph PANIS, décédé le 20 décembre 2016 (TOULOUSE)

Eloi Paul Maurice VERDU, décédé le 09 janvier 2017 (POUZOLS)  
Julie TUFFERY veuve PRADES, décédée le 10 janvier 2017 (NAUCELLE)  
Ginette Maria Emilienne SAVY veuve LACOMBE, décédée le 07 février 2017 (NAUCELLE)  
Madeleine Albertine Augustine FRAYSSE veuve BESSET, décédée le 18 février 2017 (BIEZ)  
Marcel Roger Joseph CROZES, décédé le 17 mai 2017 (LA VIGNE)

***Toutes nos sincères condoléances aux familles éprouvées***

# Informations

## Ils sont arrivés ...

Liam Bernardin Gilbert ARTUS, né le 08 juillet 2015 (LA CROIX-ROUGE)  
Aymeric Robert Maurice BAUDRY, né le 1<sup>er</sup> octobre 2015 (FRONS)  
Lenny Léon Jean TAYAC, né le 24 novembre 2015 (LA CROIX-ROUGE)

Eva Corinne Nadine BOURY, née le 25 janvier 2016 (LE LAC BLANC)  
Gabin Sébastien Clément MALPEL, né le 27 février 2016 (LES FOURQUES)  
Nohlan Luc Joël BARAT, né le 14 juillet 2016 (LE LAC BLANC)  
Abby DEMICHELIS, né le 29 juillet 2016 (LA CROIX-ROUGE)  
Rose Marie Valérie GELYS, née le 04 août 2016 (LA CROIX-ROUGE)

Lucie Charlotte BRU, née le 02 novembre 2016 (BRUCASTEL)  
Gohan Caleb LECLERCQ BENMOKADDEM, né le 12 mai 2017 (FRONS)



***Toutes nos félicitations aux parents pour ces heureux évènements.***

***Nous souhaitons également la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune.***

## NUMEROS PRATIQUES

- Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112
- SMUR : 15
- Gendarmerie : 05.65.47.83.30 ou 17
- Dépannage électricité : 09 726 750 12
- Urgences sociale : 115
- Enfance maltraitée : 119
- Services aux Malentendants : 114
- Enfants disparus : 116 000
- Fil Santé Jeunes : 0800 235 236
- SIDA Info service : 0800 840 800
- Centre Hospitalier de Rodez : 05.65.55.12.12
- Urgences vétérinaire : 05.65.72.12.34
- Laboratoire d'analyse Médicale Baraqueville : 05.65.71.20.91
- Croix Rouge antenne RODEZ : 05.65.69.63.88
- Secours Catholique NAUCELLE : 05.65.72.05.76
- SEGALA Cars : 05.65.69.21.25
- Gare de Naucelle : 05.65.69.21.29
- Office du tourisme : 05.65.67.16.42
- Communauté de Communes du Naucellois : 05.65.67.82.75
- Ecole de CAMJAC : 05.65.72.20.23
- Résidence des Platanes : 05.65.60.46.76 ou 09.66.86.46.76



## VOTRE MAIRIE

Ouverte du mardi au samedi de  
8h45 à 12h15

Tél : 05.65.69.20.85

Fax : 05.65.72.06.05

mairie.camjac@wanadoo.fr

## Malade la nuit, le week-end ou un jour férié ?

### LOCATION DES SALLES DES FETES

Pour la salle des fêtes de CAMJAC,  
prendre contact avec M. SUDRES  
Romain (06.50.78.91.67) ou M. GIL  
Paul (05.65.42.64.20)

Pour la salle des fêtes de FRONS,  
prendre contact avec M. BESSET  
Bernard (05.65.72.04.65) ou M. BEL  
Didier (05.65.47.81.56)

A partir de 20h  
et toutes les nuits,  
week-ends et jours fériés,  
un médecin vous écoute,  
pour apporter une réponse  
médicale adaptée à votre  
besoin : un conseil médical,  
un rendez-vous avec  
un médecin de garde,  
ou l'orientation vers un  
service d'urgence.

Avant de vous déplacer  
téléphonez  
**3966**  
allo  
docteur

Si une vie  
est en danger,  
aucune  
hésitation :  
contactez  
tout de suite  
le **15** (SAMU)

En Midi-Pyrénées,  
il y a toujours un médecin à votre écoute.  
C'est ça la permanence des soins.



---

**Bulletin municipal – Le Camjacois**  
**Edition du 2<sup>nd</sup> semestre 2015 et du 1<sup>er</sup> semestre 2017**  
**Parution Janvier 2018**

**Responsable de publication**

*Gabriel ESPIE*

**Comité de réalisation (conception et réalisation)**

*Commission communication*

*Aurélien RIPEPI – Julie SOULIE*

**Crédit photo**

*Conseil Municipal*

*C.C.N.*

**Impression**

*Graphi-Discount*

**Remerciements**

*Merci à Daniel CROZES et aux associations pour leur contribution.  
Merci au personnel des Platanes, Thierry PONS, Mathieu SOULIE, Christophe ASSIE  
pour leur disponibilité et leur accueil.*